



Feuillet 2021/103

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 DECEMBRE 2021  
N° 1.1**

L'an deux mille vingt et un, le 16 décembre 2021, à dix-huit heures trente-deux, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 décembre 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h32, s'est terminée à 21h34.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**Etaient Présents :**

M. LE GOFF, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DENIEL, M. DE MONTECLER, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M. TABORET.

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Mme BACCON	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme TABARLY
Mme POTIER	à	Mme CARAMARO
M. TOUCHARD	à	M. CORNEC

**Absent(s) excusé(s)**

Mme COLONIUS

**FIXATION DES TARIFS ET REDEVANCES COMMUNAUX POUR 2022**

Le Conseil Municipal,

Vu sa précédente délibération n° 1.3. du 17 décembre 2020 fixant les tarifs et redevances communaux pour 2020,

Vu l'avis du Conseil portuaire du 30 novembre 2021 en ce qui concerne les tarifs du service des ports,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité (quatre abstentions : Vincent ESNAULT, Annie GLOAGUEN, Frédéric MARTIN et Christian TABORET) :

- ↳ adopte les tarifs et redevances communaux, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, comme figurant dans les tableaux annexés,
- ↳ autorise le maire à accepter les paiements échelonnés sur demande expresse de l'utilisateur,
- ↳ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et notamment à émettre, le moment venu, les titres de recettes correspondants, ainsi qu'à signer les contrats de mouillage concernant le service des ports et les conventions d'occupation des différents équipements communaux.

Fouesnant, le 17 Décembre 2021

Le Maire,  
Roger LE GOFF

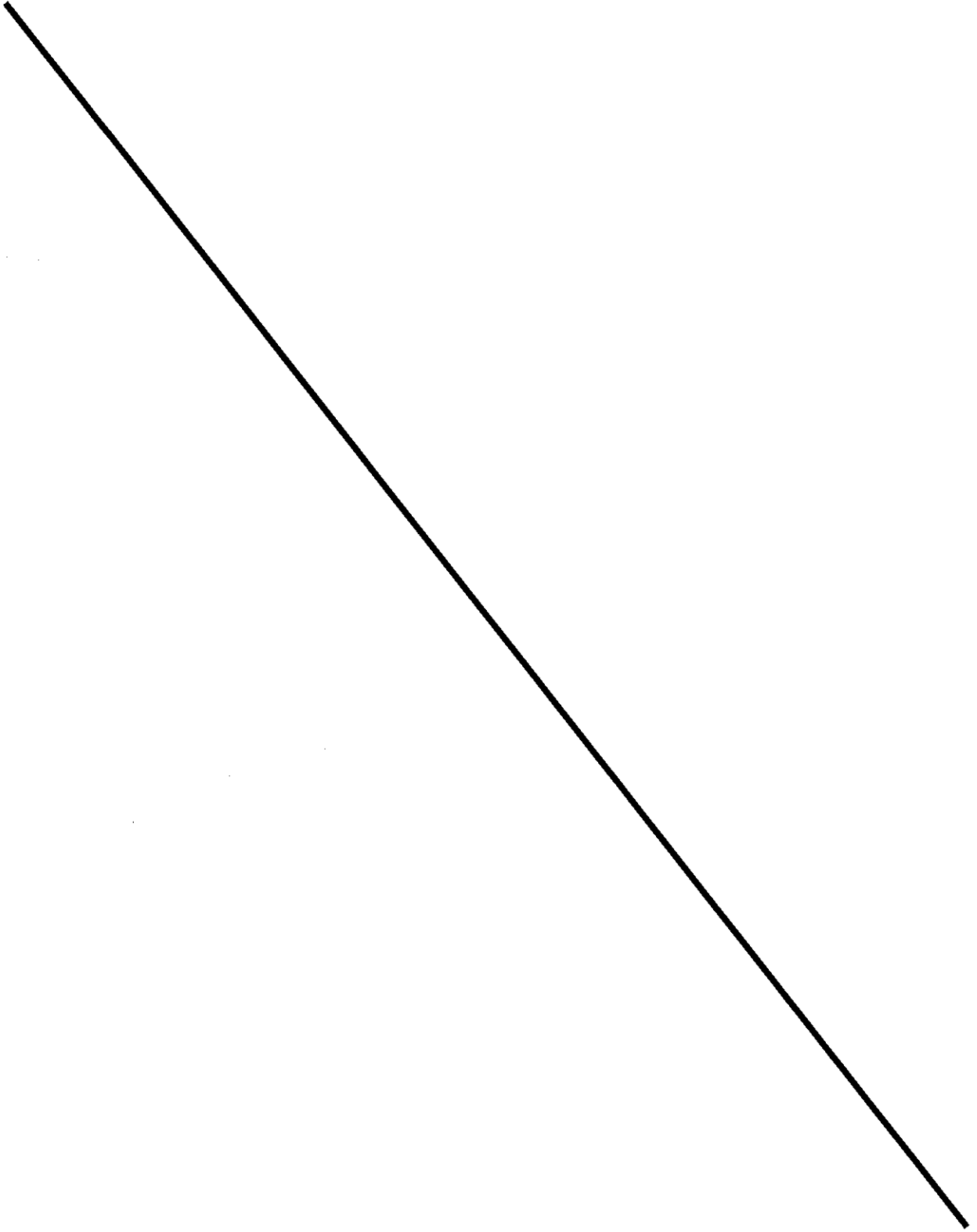


Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

ID : 029-212900583-20211217-20211216\_11-DE





Feuillet 2021-104

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 DECEMBRE 2021  
N° 1.2**

L'an deux mille vingt et un, le 16 décembre 2021, à dix-huit heures trente-deux, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 décembre 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h32, s'est terminée à 21h34.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**Etaient Présents :**

M. LE GOFF, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DENIEL, M. DE MONTECLER, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M. TABORET.

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Mme BACCON	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme TABARLY
Mme POTIER	à	Mme CARAMARO
M. TOUCHARD	à	M. CORNEC

**Absent(s) excusé(s)**

Mme COLONIUS

**VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'OMT DANS LE CADRE DU MARCHÉ DE NOËL**

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur concernant l'organisation d'un marché de Noël sur la période du 11 décembre 2021 au 2 janvier 2022 et notamment la location d'une patinoire qui sera installée sur la Place du Général de Gaulle,

Après en avoir délibéré, à la majorité (quatre contre : Vincent ESNAULT, Annie GLOAGUEN, Frédéric MARTIN et Christian TABORET) :

↪ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision,

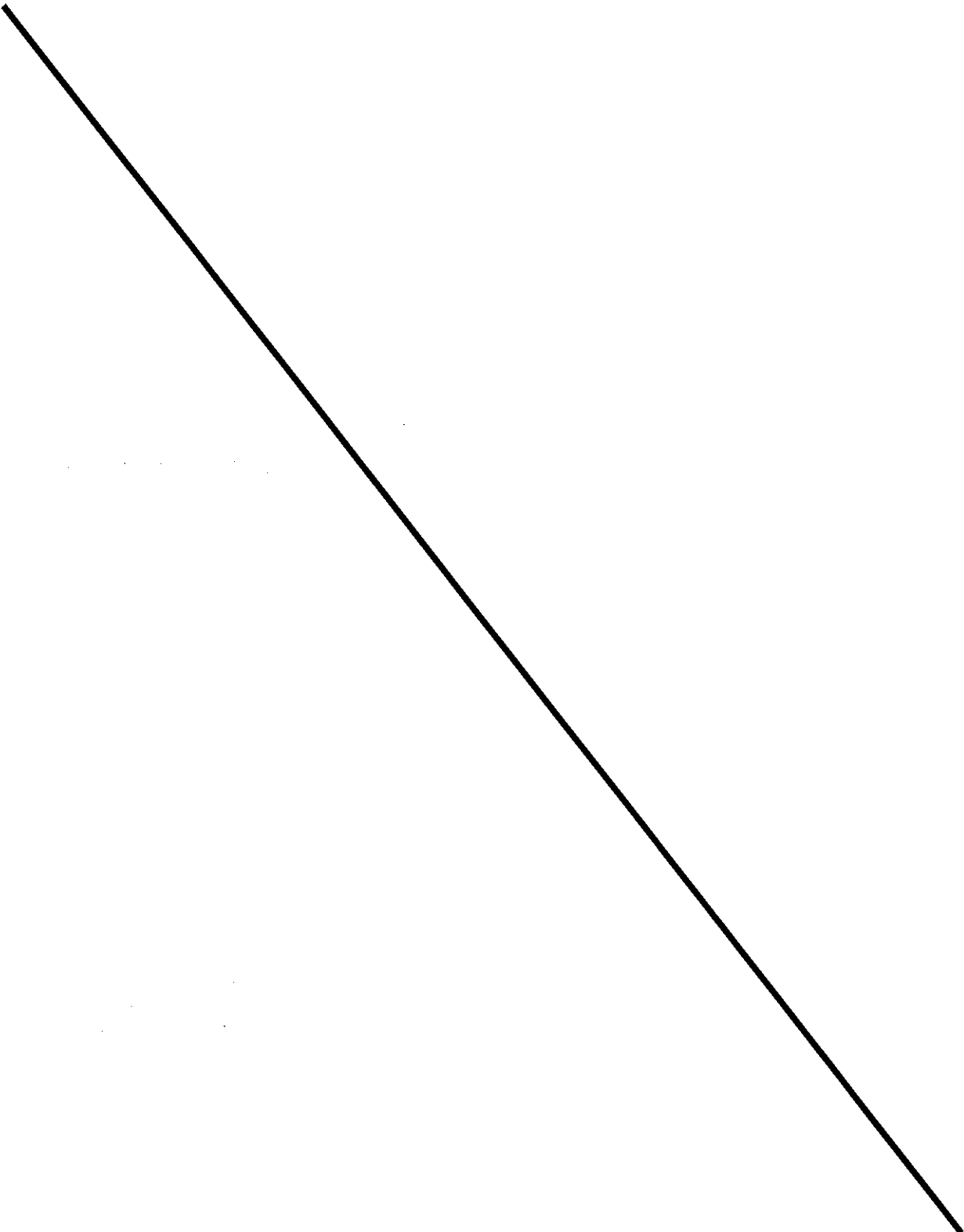
↪ autorise le Maire à mandater une subvention de 24 000 € à l'Office Municipal de Tourisme dans le cadre de la location d'une patinoire, les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2021.

Fouesnant, le 17 Décembre 2021

Le Maire,  
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 17/12/2021  
Reçu en préfecture le 17/12/2021  
Affiché le  
ID : 029-212900583-20211217-20211206\_12-DE







Feuillet 2021/105

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 DECEMBRE 2021  
N° 1.3**

L'an deux mille vingt et un, le 16 décembre 2021, à dix-huit heures trente-deux, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 décembre 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h32, s'est terminée à 21h34.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**Etaient Présents :**

M. LE GOFF, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DENIEL, M. DE MONTECLER, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M. TABORET.

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Mme BACCON	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme TABARLY
Mme POTIER	à	Mme CARAMARO
M. TOUCHARD	à	M. CORNEC

**Absent(s) excusé(s)**

Mme COLONIUS

**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES EN 2021  
(PHASE 2)**

Le Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité (quatre abstentions : Vincent ESNAULT, Annie GLOAGUEN, Frédéric MARTIN et Christian TABORET) :

- ☞ attribue les subventions (phase 2) indiquées ci-dessous, aux divers organismes et associations au titre de l'année 2021 ;
- ☞ autorise le Maire à mandater les sommes correspondantes, les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2021.

ASSOCIATIONS	PROPOSITION 2021
Vélo club de Fouesnant	500,00 €
SHARKS 29	300,00 €

Fouesnant, le 17 Décembre 2021

Le Maire,  
Roger LE GOFF

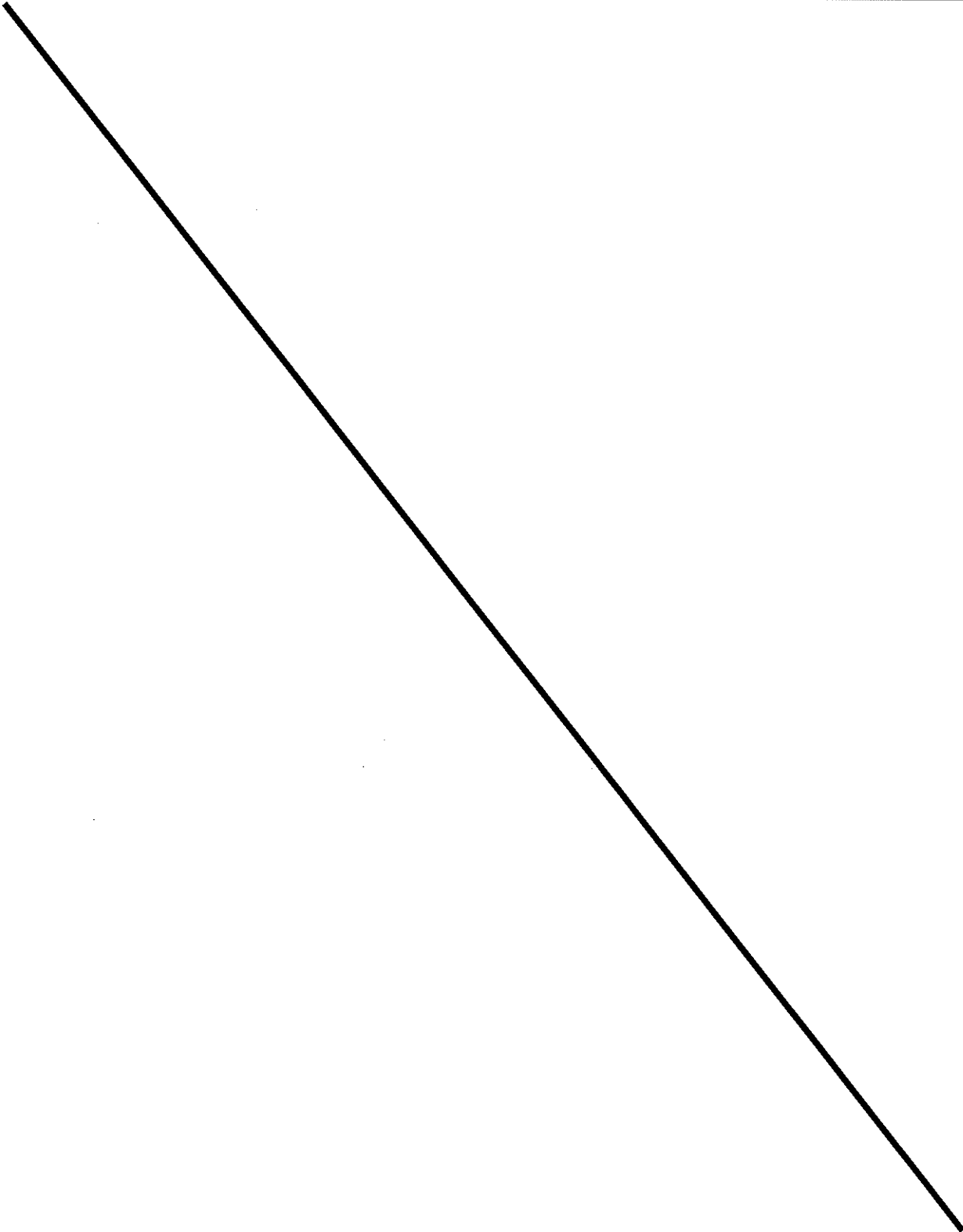


Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

ID : 029-212900583-20211217-20211216\_13-DE



# DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

ID : 029-212900583-20211217-20211216\_14-DE



Feuillet 2021-106

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2021 N° 1.4

L'an deux mille vingt et un, le 16 décembre 2021, à dix-huit heures trente-deux, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 décembre 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h32, s'est terminée à 21h34.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

### Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DENIEL, M. DE MONTECLER, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M. TABORET.

### Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme BACCON	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme TABARLY
Mme POTIER	à	Mme CARAMARO
M. TOUCHARD	à	M. CORNEC

### Absent(s) excusé(s)

Mme COLONIUS

## AMORTISSEMENTS : CORRECTIONS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

La fiabilisation de l'actif de la commune a permis de détecter une série de matériels et mobiliers dont les amortissements ont été omis, ainsi que pour une renégociation de dette.

Cette correction est sans impact sur les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement des exercices concernés car elle relève d'une opération d'ordre non budgétaire. Les comptes 28051, 281571, 28158, 28184 et 28188 de dotations aux amortissements sont crédités par le débit du compte 1068. Le compte 4817 de pénalité de renégociation de dette est également crédité par le débit du compte 1068

L'état d'actif a donc été revu pour les biens amortissables, en collaboration avec le trésor public, et les plans d'amortissement recalculés.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le tome II titre III chapitre 6 de l'instruction M14,

Vu l'avis du conseil de normalisation des comptes publics du 17 octobre 2012,

Considérant que la correction d'erreurs sur exercice antérieur doit être neutre sur le résultat de l'exercice,

Considérant que pour assurer la neutralité des corrections, il est désormais obligatoire de corriger les erreurs sur exercices antérieurs par opération d'ordre non budgétaire par prélèvement sur le compte 1068,

Considérant que ces opérations sont neutres budgétairement pour la collectivité et qu'elles n'auront aucun impact sur le résultat de fonctionnement et d'investissement,

Considérant que le comptable a confirmé les immobilisations pour lesquelles les amortissements auraient dû être constatés sur les années antérieures selon le tableau ci-annexé,

Considérant que le comptable a confirmé l'absence d'amortissements pour la renégociation de la dette sur les exercices 2018 et 2019,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ autorise le comptable public à effectuer un prélèvement sur le compte 1068 du budget M14 de la commune d'un montant de 56 140,75 € par opération d'ordre non budgétaire, pour régulariser les comptes suivants :

28051	à hauteur de :	1 404,00 €
281571	à hauteur de :	29 292,00 €
28158	à hauteur de :	6 488,75 €
28184	à hauteur de :	2 530,00 €
28188	à hauteur de :	16 426,00 €
<b>Total</b>		<b>56 140,75 €</b>

- ↳ autorise le comptable public à effectuer un prélèvement sur le compte 1068 du budget M14 de la commune d'un montant de 25 352,88 € par opération d'ordre non budgétaire, pour régulariser le compte suivant :

4817	A hauteur de :	25 352,88 €
------	----------------	-------------

Fouesnant, le 17 Décembre 2021

Le Maire,  
Roger LE GOFF





Feuillet 2021/107

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 DECEMBRE 2021  
N° 1.5**

L'an deux mille vingt et un, le 16 décembre 2021, à dix-huit heures trente-deux, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 décembre 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h32, s'est terminée à 21h34.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**Etaient Présents :**

M. LE GOFF, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DENIEL, M. DE MONTECLER, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M. TABORET.

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Mme BACCON	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme TABARLY
Mme POTIER	à	Mme CARAMARO
M. TOUCHARD	à	M. CORNEC

**Absent(s) excusé(s)**

Mme COLONIUS

**DECISION MODIFICATIVE N° 2- EXERCICE 2021 : COMMUNE – PORTS**

Le Conseil Municipal,

Vu les budgets primitifs votés le 9 février 2021,

Vu les budgets supplémentaires votés le 4 mai 2021,

Vu les décisions modificatives n° 1 concernant le budget général de la commune et le budget des ports votées le 29 juin 2021

Vu le projet de décision modificative n° 2 concernant le budget général de la commune pour l'exercice 2021,

Vu le projet de décision modificative n° 2 concernant le budget des ports pour l'exercice 2021,

Après en avoir délibéré,

☞ adopte, dans les conditions suivantes, la décision modificative n° 2 pour le budget de la commune pour 2021,

☞ adopte, dans les conditions suivantes, la décision modificative n° 2 pour le budget des ports pour 2021,



✎ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

**BUDGET GENERAL** (Vote par nature)

BUDGET COMMUNE - SECTION DE FONCTIONNEMENT		2021
Chapitre		Montant
<b>DEPENSES</b>		
011	- CHARGES A CARACTERE GENERAL	0,00
012	- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	25 000,00
014	- ATTENUATIONS DE PRODUITS	50 000,00
023	- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-81 494,00
042	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	81 494,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>75 000,00</b>
<b>RECETTES</b>		
013	- ATTENUATIONS DE CHARGES	25 000,00
73	- IMPOTS ET TAXES	50 000,00
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>75 000,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>

BUDGET COMMUNE - SECTION D'INVESTISSEMENT		2021
Chapitre		Montant
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		
24	- EQUIPEMENTS SPORTIFS	3 000,00
503	- ACQUISITION FONCIERE BEG MEIL	3 200,00
131	- FORT CIGOGNE	16 700,00
26	- PARTICIPAT. ET CREANCES RATTACHEES A PARTIC.	100,00
<b>DEPENSES</b>		<b>23 000,00</b>
<b>RECETTES</b>		
021	- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-81 494,00
040	- DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS	104 494,00
<b>RECETTES</b>		<b>23 000,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>

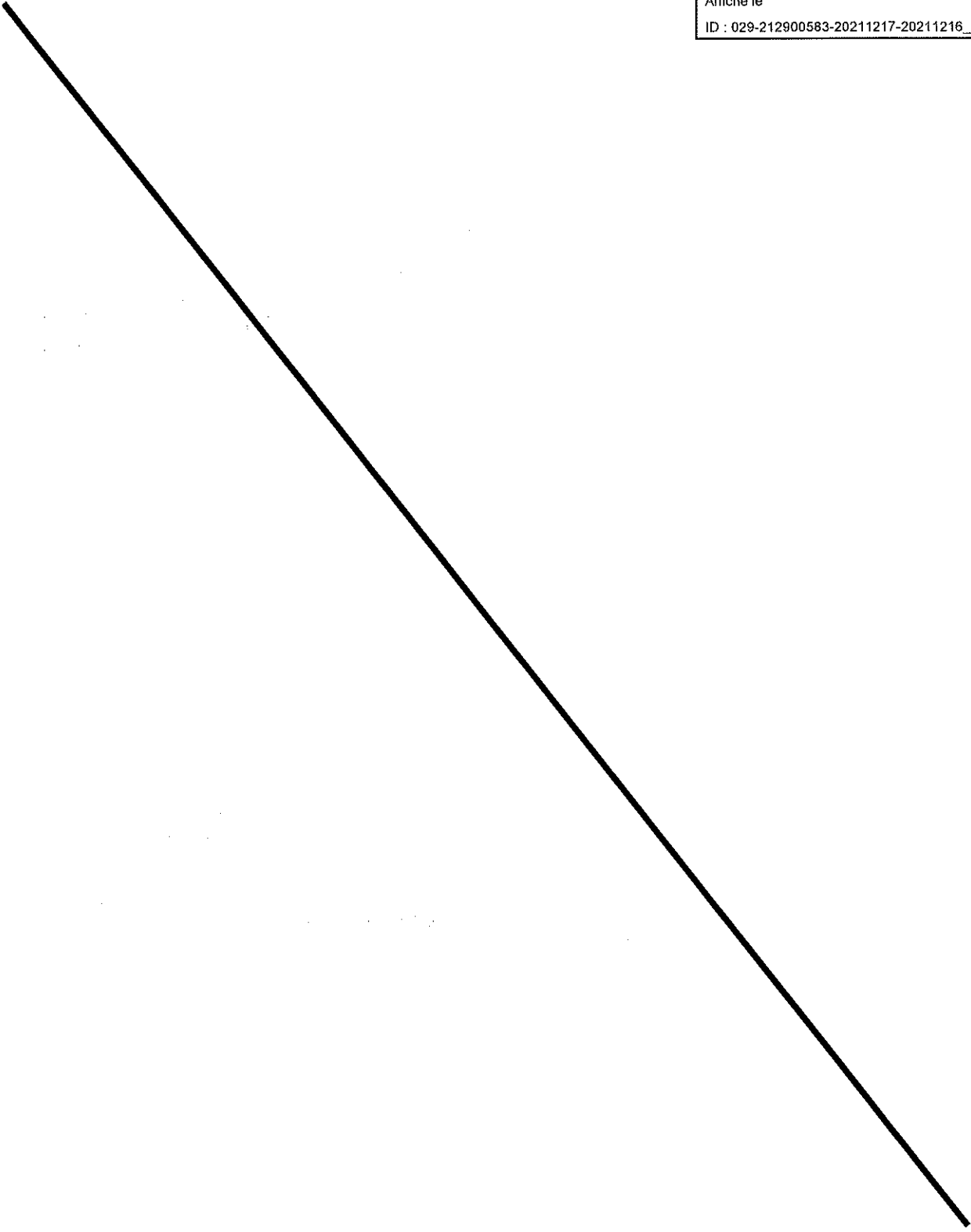
**Vote intervenu :** quatre abstentions : Vincent ESNAULT, Annie GLOAGUEN, Frédéric MARTIN et Christian TABORET

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

ID : 029-212900583-20211217-20211216\_15-DE



# DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

ID : 029-212900583-20211217-20211216\_15-DE

## BUDGET PORTS

Chapitre	Libellé	Montant
FONCTIONNEMENT DEPENSES		
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-4 655,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 655,00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>
INVESTISSEMENT RECETTES		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-4 655,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 655,00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>

**Vote intervenu :** quatre abstentions : Vincent ESNAULT, Annie GLOAGUEN, Frédéric MARTIN et Christian TABORET

Fouesnant, le 17 Décembre 2021

Le Maire,  
Roger LE GOFF





Feuillet 2021/109

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 DECEMBRE 2021  
N° 2.1**

L'an deux mille vingt et un, le 16 décembre 2021, à dix-huit heures trente-deux, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 décembre 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h32, s'est terminée à 21h34.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**Etaient Présents :**

M. LE GOFF, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DENIEL, M. DE MONTECLER, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M. TABORET.

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Mme BACCON	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme TABARLY
Mme POTIER	à	Mme CARAMARO
M. TOUCHARD	à	M. CORNEC

**Absent(s) excusé(s)**

Mme COLONIUS

**AVENANT A LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE ROUTE DE MESTREZEC A FOUESNANT**

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Vu l'avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir entre la commune et la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais pour les aménagements route de Mestrézec et Hent Croas Kerneing,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

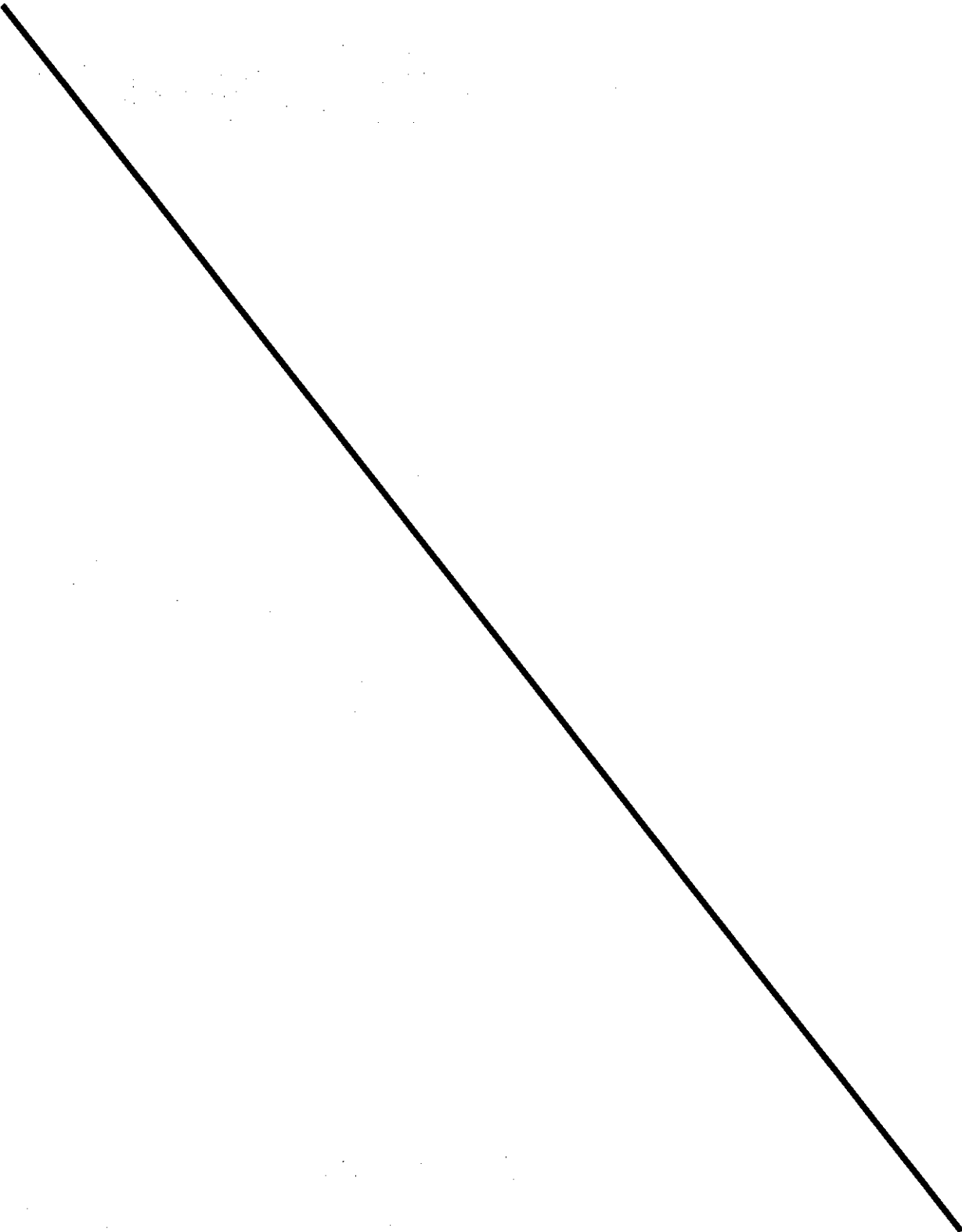
- ✉ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et à signer l'avenant à la convention à intervenir avec la CCPF,
- ✉ valide les termes de l'avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir entre la commune de Fouesnant-les Glénan et la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais.

Fouesnant, le 17 Décembre 2021

Le Maire,  
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 17/12/2021  
Reçu en préfecture le 17/12/2021  
Affiché le  
ID : 029-212900583-20211217-20211216\_21-DE







Feuillet 2021/210

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 DECEMBRE 2021  
N° 2.2**

L'an deux mille vingt et un, le 16 décembre 2021, à dix-huit heures trente-deux, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 décembre 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h32, s'est terminée à 21h34.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**Etaient Présents :**

M. LE GOFF, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DENIEL, M. DE MONTECLER, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M. TABORET.

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Mme BACCON	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme TABARLY
Mme POTIER	à	Mme CARAMARO
M. TOUCHARD	à	M. CORNEC

**Absent(s) excusé(s)**

Mme COLONIUS

**CONVENTION DE SERVITUDE PARCELLES BD 391 ET 416, POSE D'UN POSTE DE TRANSFORMATION ET D'UNE LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE**

Le Conseil Municipal,

Vu la convention de servitude d'ENEDIS,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

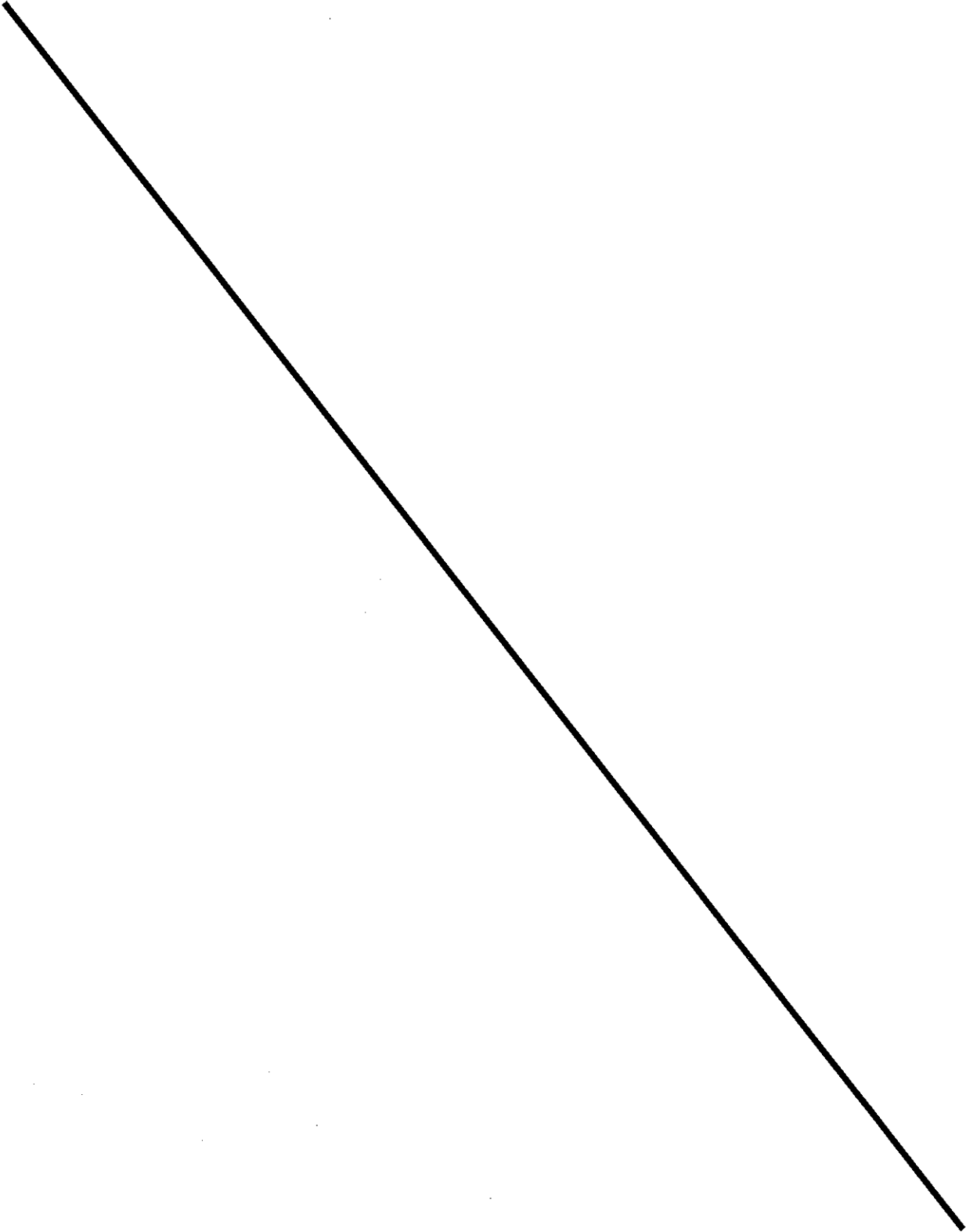
Après en avoir délibéré, à la majorité (quatre contre : Vincent ESNAULT, Annie GLOAGUEN, Frédéric MARTIN et Christian TABORET) :

- ☞ valide la convention transmise par ENEDIS à titre de servitude qui prévoit la pose d'un poste de transformation électrique et le passage d'une ligne électrique souterraine sur les parcelles BD 391 et 416, situées à Maner Ker Elo,
- ☞ autorise le Maire à signer la convention, ainsi qu'à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 17 Décembre 2021

Le Maire,  
Roger LE GOFF

Envoyé en préfecture le 17/12/2021  
Reçu en préfecture le 17/12/2021  
Affiché le  
ID : 029-212900583-20211217-20211216\_22-DE





Feuillet 2021/111

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 DECEMBRE 2021  
N° 3.1**

L'an deux mille vingt et un, le 16 décembre 2021, à dix-huit heures trente-deux, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 décembre 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h32, s'est terminée à 21h34.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**Etaient Présents :**

M. LE GOFF, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DENIEL, M. DE MONTECLER, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M. TABORET.

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Mme BACCON	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme TABARLY
Mme POTIER	à	Mme CARAMARO
M. TOUCHARD	à	M. CORNEC

**Absent(s) excusé(s)**

Mme COLONIUS

**VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION DA N°327, SISE 1 HENT AR BLEIZI**

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis du 22 octobre 2021 du service France Domaine de la Direction Départementale des Finances Publiques du Finistère,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

✎ émet un avis favorable à la vente de la parcelle cadastrée section DA n°327, représentant une surface de 121 m<sup>2</sup>, à Monsieur BOUGHALEM Elouen, au prix de 6 050 € (six mille cinquante euros) hors taxe et hors frais, ces derniers restant à la charge de l'acquéreur,

✎ donne pouvoir au Maire pour signer tous documents et effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 17 Décembre 2021

Le Maire,  
Roger LE GOFF

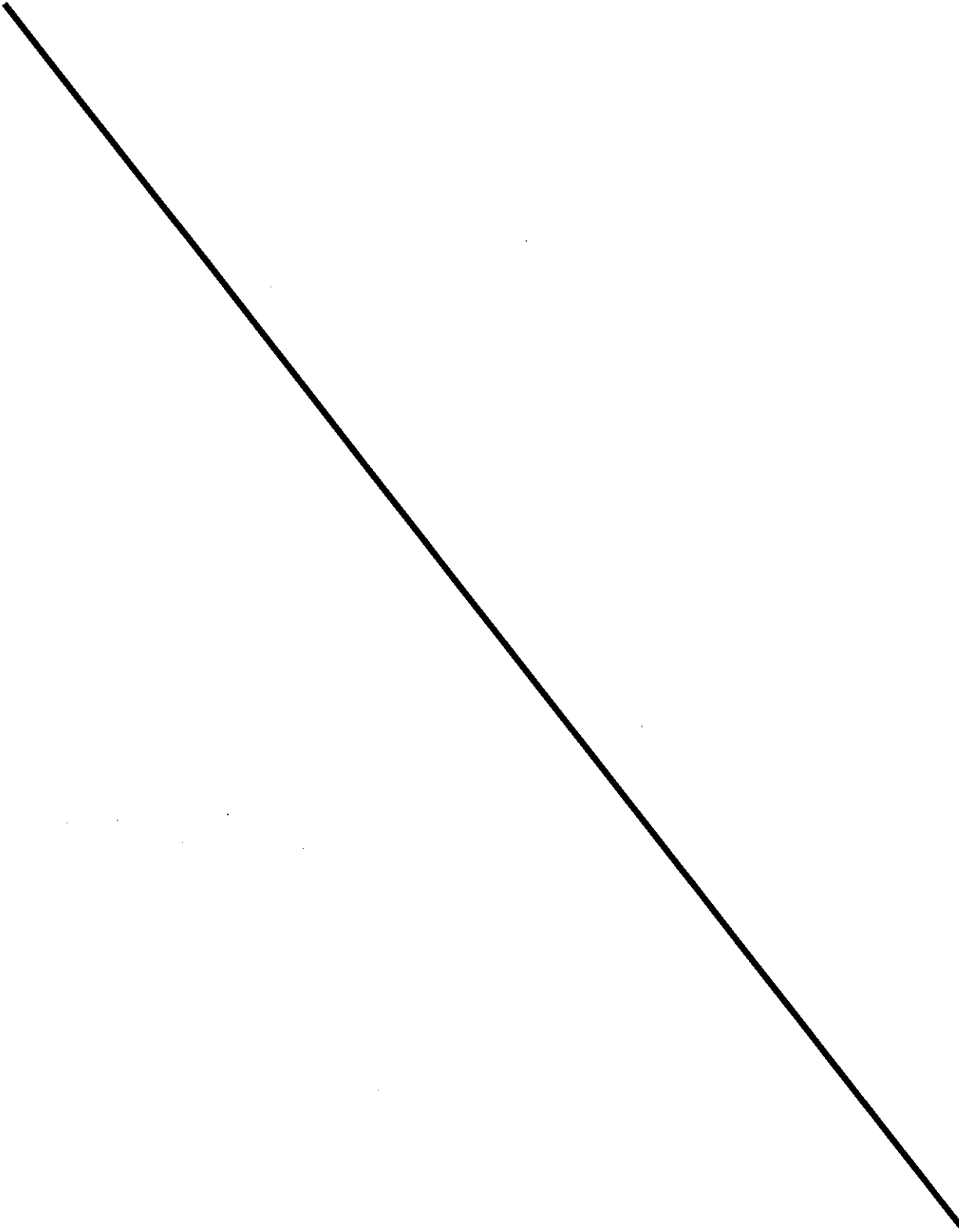


Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

ID : 029-212900583-20211217-20211216\_31-DE







Feuillet 2021/112

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 DECEMBRE 2021  
N° 3.2**

L'an deux mille vingt et un, le 16 décembre 2021, à dix-huit heures trente-deux, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 décembre 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h32, s'est terminée à 21h34.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**Etaient Présents :**

M. LE GOFF, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DENIEL, M. DE MONTECLER, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M. TABORET.

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Mme BACCON	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme TABARLY
Mme POTIER	à	Mme CARAMARO
M. TOUCHARD	à	M. CORNEC

**Absent(s) excusé(s)**

Mme COLONIUS

**VENTE DES PARCELLES CADASTREES SECTION DA N°73P, 78P, 307, 309P, 310  
SISES HENT AR BLEIZI**

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis du 31 mars 2021 du service France Domaine de la Direction Départementale des Finances Publiques du Finistère,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité (quatre abstentions : Vincent ESNAULT, Annie GLOAGUEN, Frédéric MARTIN et Christian TABORET) :

✎ émet un avis favorable à la vente des parcelles cadastrées section DA n°73p, 78p, 307, 309p, 310, représentant une assiette foncière d'environ 16 260 m<sup>2</sup>, l'OPAC de Quimper Cornouaille, représentée par son Directeur Général, au prix de 520 000 € (cinq cent vingt mille euros) hors taxe et hors frais, ces derniers restant à la charge de l'acquéreur,

✎ donne pouvoir au Maire pour signer tous documents et effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 17 Décembre 2021

Le Maire,  
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

ID : 029-212900583-20211217-2021\_12\_16\_32-DE



Feuillet 2021/113

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 DECEMBRE 2021  
N° 3.3**

L'an deux mille vingt et un, le 16 décembre 2021, à dix-huit heures trente-deux, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 décembre 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h32, s'est terminée à 21h34.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**Etaient Présents :**

M. LE GOFF, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DENIEL, M. DE MONTECLER, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M. TABORET.

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Mme BACCON	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme TABARLY
Mme POTIER	à	Mme CARAMARO
M. TOUCHARD	à	M. CORNEC

**Absent(s) excusé(s)**

Mme COLONIUS

**VENTE DES PARCELLES CADASTREES SECTION BD N°399, 401 ET 406, SITUEES RUE DE KERGOADIG**

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis du 22 octobre 2021 du service France Domaine de la Direction Départementale des Finances Publiques du Finistère,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

✎ émet un avis favorable sur la vente, au profit de la SCCV LE VAL DE KERGOADIG, représentée par Monsieur Julien Feuillet, des parcelles cadastrées section BD n°399, 401 et 406 d'une emprise de 30 m<sup>2</sup>, au prix de 60€ (soixante euros), hors taxe et hors frais, ces derniers restant à la charge de l'acquéreur,

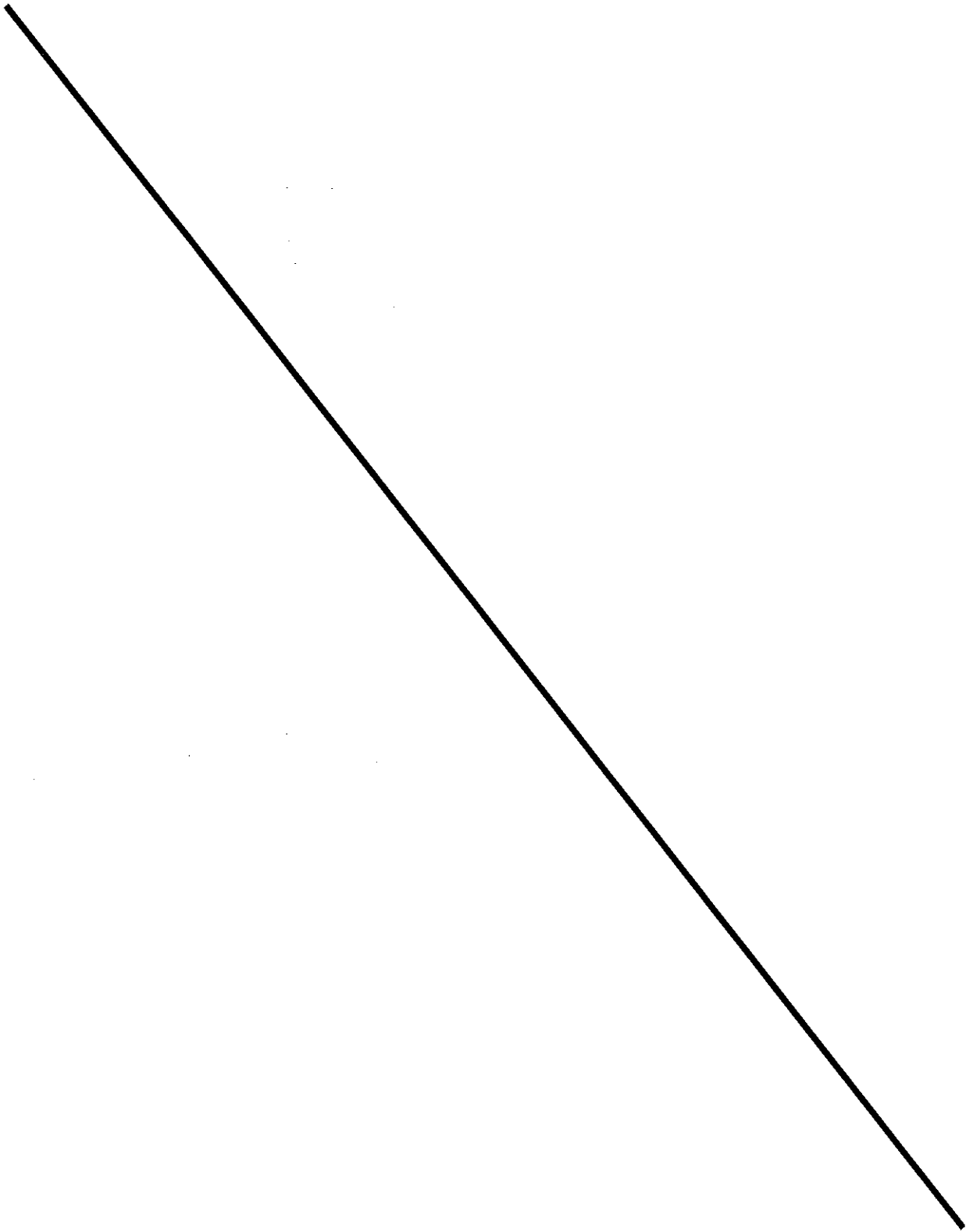
✎ donne pouvoir au Maire pour signer tous documents et effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 17 Décembre 2021

Le Maire  
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 17/12/2021  
Reçu en préfecture le 17/12/2021  
Affiché le  
ID : 029-212900583-20211217-20211216\_33-DE





Feuillet 2021/114

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 DECEMBRE 2021  
N° 6.1**

L'an deux mille vingt et un, le 16 décembre 2021, à dix-huit heures trente-deux, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 décembre 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h32, s'est terminée à 21h34.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**Etaient Présents :**

M. LE GOFF, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DENIEL, M. DE MONTECLER, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M. TABORET.

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Mme BACCON	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme TABARLY
Mme POTIER	à	Mme CARAMARO
M. TOUCHARD	à	M. CORNEC

**Absent(s) excusé(s)**

Mme COLONIUS

**APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)**

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur concernant l'approbation de la Convention Territoriale Globale (CTG) conclue avec la CAF du Finistère, le Département du Finistère, la Communauté de communes du pays Fouesnantais et les communes membres

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↪ approuve la Convention Territoriale Globale à passer avec la CAF et les autres collectivités partenaires,
- ↪ précise que la convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2026,
- ↪ autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Fouesnant, le 17 Décembre 2021

Le Maire  
Roger LE GOFF

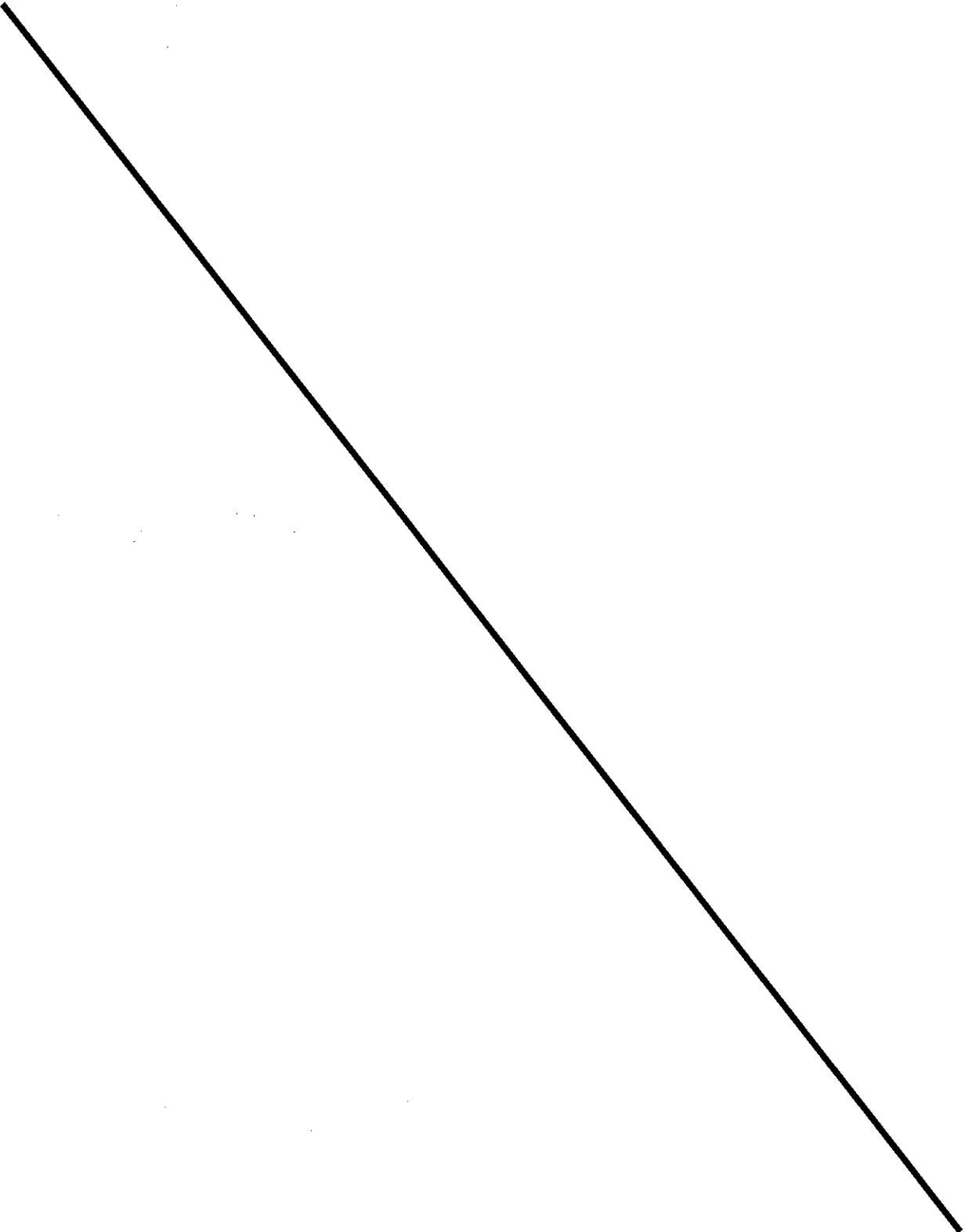


Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

ID : 029-212900583-20211217-20211612\_61-DE





**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 DECEMBRE 2021  
N° 9.1**

L'an deux mille vingt et un, le 16 décembre 2021, à dix-huit heures trente-deux, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 décembre 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h32, s'est terminée à 21h34.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**Etaient Présents :**

M. LE GOFF, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DENIEL, M. DE MONTECLER, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M. TABORET.

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Mme BACCON	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme TABARLY
Mme POTIER	à	Mme CARAMARO
M. TOUCHARD	à	M. CORNEC

**Absent(s) excusé(s)**

Mme COLONIUS

**CONVENTION DE COFINANCEMENT DE TRAVAUX AVEC LE TENNIS CLUB FOUESNANTAIS**

Le Conseil Municipal,

Vu la convention à intervenir avec le Tennis Club Fouesnantais, relative au cofinancement des travaux de rénovation des tennis de Kerlosquen pour l'année 2021,

Vu la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

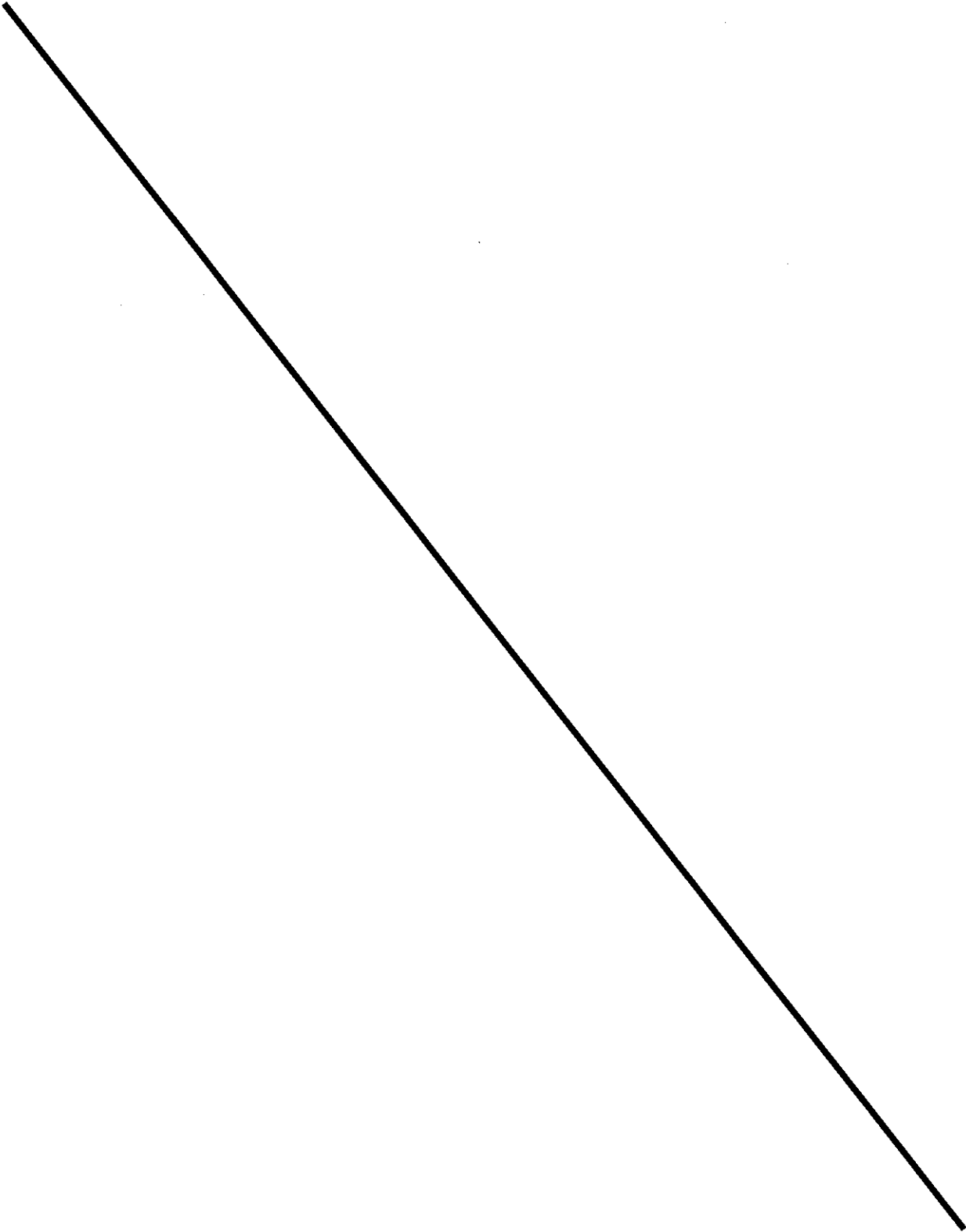
✎ autorise le Maire à signer la convention et à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et notamment à émettre, le moment venu, le titre de recettes correspondant pour le cofinancement des travaux de Kerlosquen.

Fouesnant, le 17 Décembre 2021

Le Maire,  
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 17/12/2021  
Reçu en préfecture le 17/12/2021  
Affiché le  
ID : 029-212900583-20211217-20211216\_91-DE





Feuillet 2021/116

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 DECEMBRE 2021  
N° 9.2**

L'an deux mille vingt et un, le 16 décembre 2021, à dix-huit heures trente-deux, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 décembre 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h32, s'est terminée à 21h34.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**Etaient Présents :**

M. LE GOFF, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DENIEL, M. DE MONTECLER, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M. TABORET.

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Mme BACCON	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme TABARLY
Mme POTIER	à	Mme CARAMARO
M. TOUCHARD	à	M. CORNEC

**Absent(s) excusé(s)**

Mme COLONIUS

**MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCPF – AUTRES COMPETENCES**

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais en date du 28 septembre 2021,

Vu la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ approuve la modification suivante, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, apportée à l'article 2 des statuts de la CCPF traitant des compétences de cet EPCI :

**Article 2 :** la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais exerce selon les dispositions de l'article L 5214-23-1 du Code Général des Collectivités Territoriales les compétences suivantes :

**C) AUTRES COMPETENCES**

- 1) Autres équipements communautaires
  - **Défense extérieures contre l'incendie (DECI)**
- 2) Electrification

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

ID : 029-212900583-20211217-20211216\_92-DE

- **Eclairage public (fonctionnement et investissement) à l'exception de l'éclairage d'ornementation et l'éclairage fonctionnel des communes (parc de sport, bâtiment public, mise en valeur de monuments, etc.)**

1) Vie locale

- **Politique en faveur des jeunes, aide à l'apprentissage et au développement de la natation scolaire**

Fouesnant, le 17 Décembre 2021

Le Maire,  
Roger LE GOFF





Feuillet 2021/117

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 DECEMBRE 2021  
N° 9.3**

L'an deux mille vingt et un, le 16 décembre 2021, à dix-huit heures trente-deux, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 décembre 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h32, s'est terminée à 21h34.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**Etaient Présents :**

M. LE GOFF, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DENIEL, M. DE MONTECLER, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M. TABORET.

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Mme BACCON	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme TABARLY
Mme POTIER	à	Mme CARAMARO
M. TOUCHARD	à	M. CORNEC

**Absent(s) excusé(s)**

Mme COLONIUS

**COMPTE PERSONNEL DE FORMATION : NOUVELLES MODALITES DE FINANCEMENT**

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels ;

Vu l'ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017 portant diverses dispositions relatives au compte personnel d'activité, à la formation et à la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2014-1717 du 30 décembre 2014 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Système d'information du compte personnel de formation » relatif à la gestion des droits inscrits ou mentionnés au compte personnel de formation ;

Vu le décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 26 novembre 2021,

Vu la délibération en date du 26 septembre 2019,

Considérant qu'il est nécessaire de simplifier les modalités de fonctionnement et de financement des actions de formation suivies dans le cadre du compte personnel de formation pour gagner en réactivité,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ↳ décide que les demandes seront étudiées tout au long de l'année par le service Ressources Humaines et l'autorité territoriale,
- ↳ décide que la prise en charge des frais pédagogiques se rattachant à la formation suivie au titre du compte personnel de formation est plafonnée à 400 € par agent et par an sauf situation à caractère d'urgence qui nécessite de porter ce plafond à 1000 € par an afin de sécuriser le parcours professionnel d'un agent,
- ↳ décide que la collectivité ne prendra pas en charge les frais de déplacement liés aux actions de formation,
- ↳ décide que le financement de la collectivité prendra la forme d'un remboursement sous huitaine à l'intéressé(e) sur présentation des justificatifs,
- ↳ décide que seules les formations suivantes seront prioritairement accordées au titre du compte personnel de formation conformément au décret :
  - les actions de formation visant à prévenir une situation d'inaptitude à l'exercice des fonctions
  - les validations des acquis de l'expérience
  - la préparation au concours et examens
- ↳ décide que le budget consacré au financement des formations suivies au titre du CPF ne pourra dépenser 20% du budget formation de la collectivité,
- ↳ les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fouesnant, le 17 Décembre 2021

Le Maire,  
Roger LE GOFF





**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 DECEMBRE 2021  
N° 9.4**

L'an deux mille vingt et un, le 16 décembre 2021, à dix-huit heures trente-deux, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 décembre 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h32, s'est terminée à 21h34.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**Etaient Présents :**

M. LE GOFF, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DENIEL, M. DE MONTECLER, M. ESNULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M. TABORET.

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Mme BACCON	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme TABARLY
Mme POTIER	à	Mme CARAMARO
M. TOUCHARD	à	M. CORNEC

**Absent(s) excusé(s)**

Mme COLONIUS

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A L'ASSOCIATION LES ATELIERS FOUESNANTAIS**

Le Conseil Municipal,

Vu la convention à intervenir avec l'association Les Ateliers Fouesnantais, relative à la mise à disposition de locaux au 39 ZA de Parc Ar C'hastel à Fouesnant-les Glénan,

Vu la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

✉ autorise le Maire à signer la convention et à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 17 Décembre 2021

Le Maire  
Roger LE GOFF

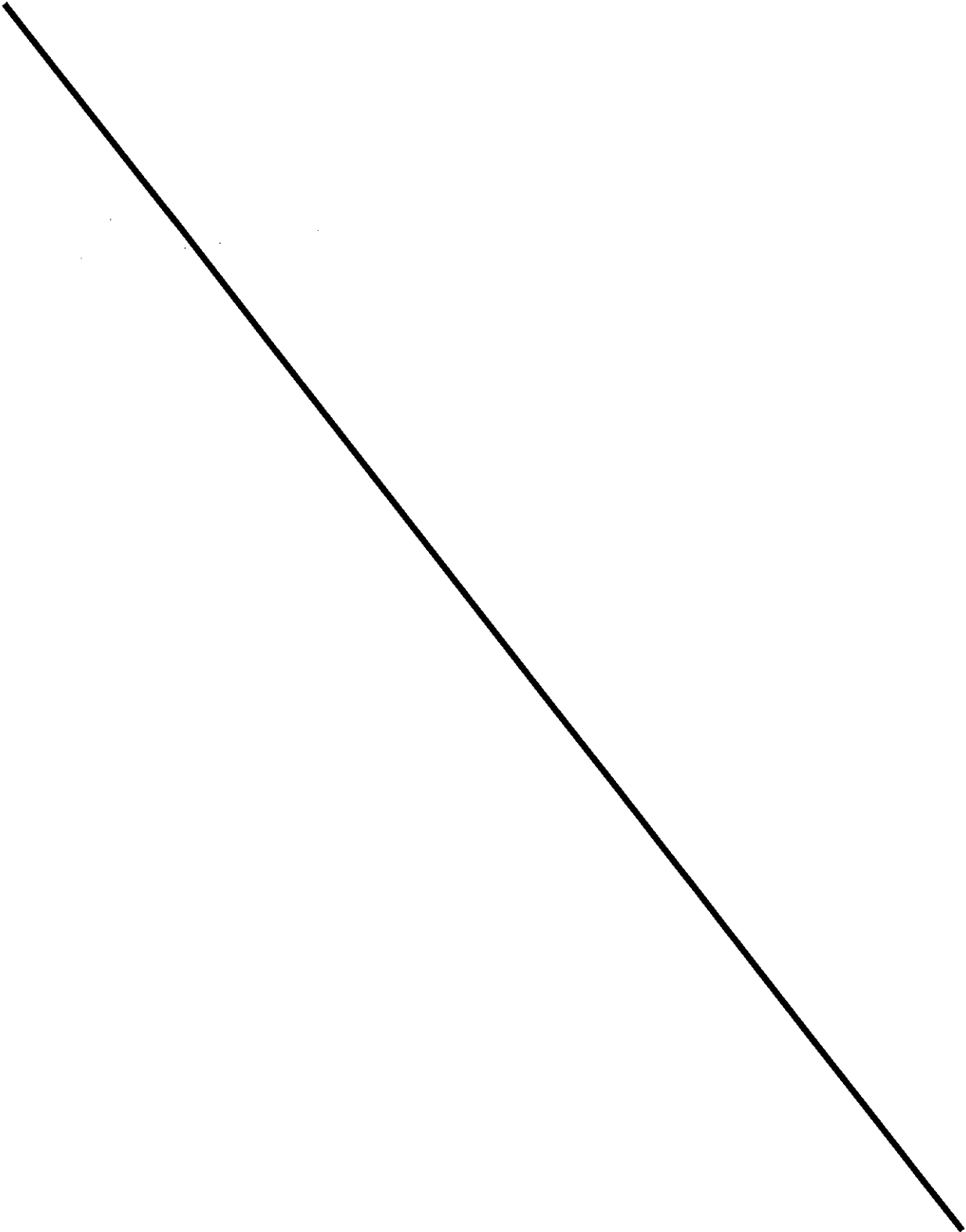


Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

ID : 029-212900583-20211217-20211216\_94-DE





Feuillet 2021/119

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 DECEMBRE 2021  
N° 9.5**

L'an deux mille vingt et un, le 16 décembre 2021, à dix-huit heures trente-deux, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 décembre 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h32, s'est terminée à 21h34.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**Etaient Présents :**

M. LE GOFF, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DENIEL, M. DE MONTECLER, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M. TABORET.

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Mme BACCON	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme TABARLY
Mme POTIER	à	Mme CARAMARO
M. TOUCHARD	à	M. CORNEC

**Absent(s) excusé(s)**

Mme COLONIUS

**CONVENTION POUR ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LE COFINANCEMENT DES TRAVAUX DU BATIMENT LABEL A FAIRE**

Le Conseil Municipal,

Vu la décision du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais du 14 décembre 2021 concernant le versement d'un fonds de concours à la commune de Fouesnant,

Vu la convention à intervenir avec la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais (CCPF), relative l'octroi d'un fonds de concours pour la participation aux travaux de rénovation du bâtiment dédié au projet « Label à faire » des Ateliers Fouesnantais,

Vu la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✚ autorise le Maire à signer la convention fixant les modalités de versement du fonds de concours de 160 000 € entre la CCPF et la commune,
- ✚ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 17 Décembre 2021

Le Maire,  
Roger LE GOFF

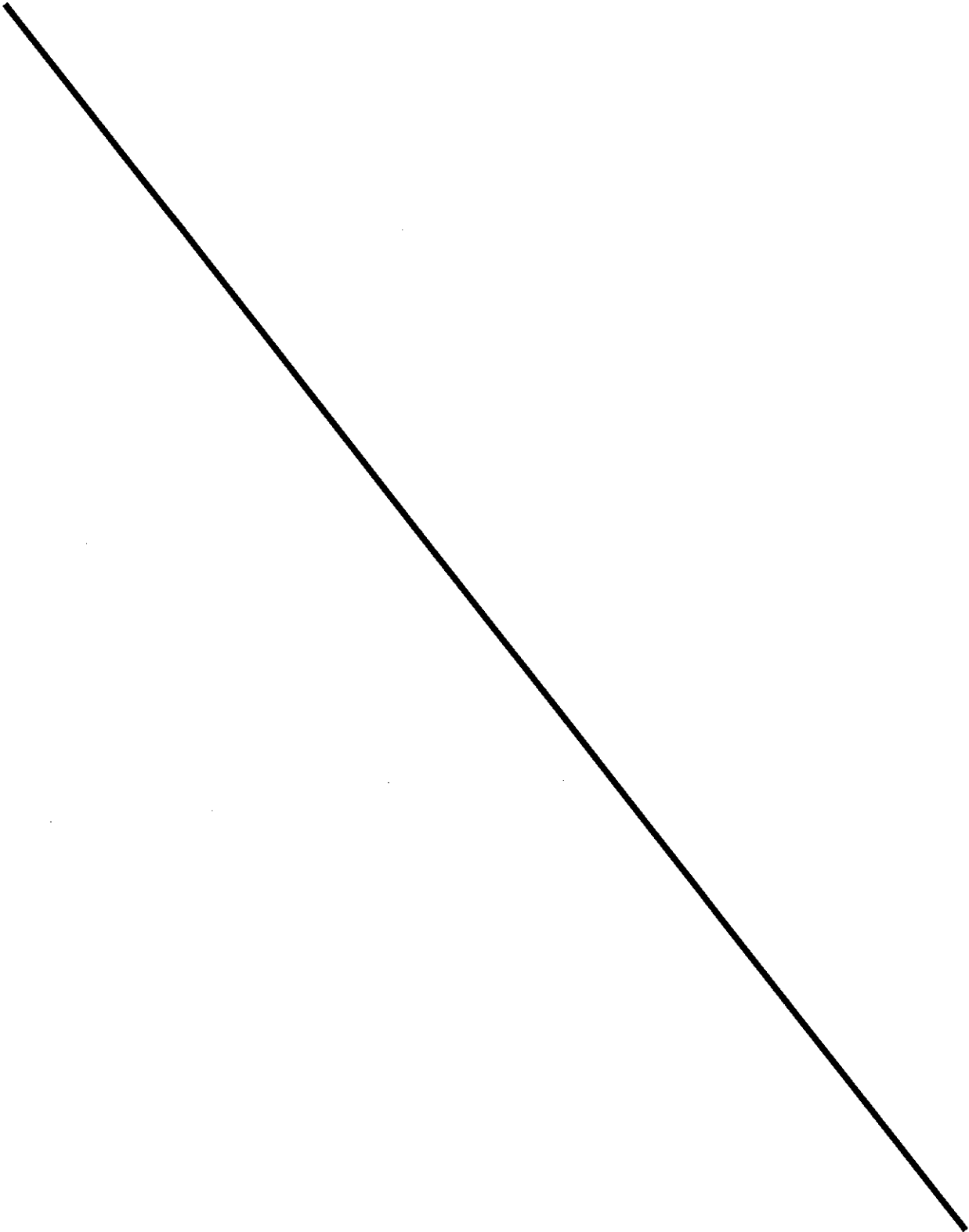


Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

ID : 029-212900583-20211217-20211216\_95-DE







Feuillet 2021/120

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 DECEMBRE 2021  
N° 9.6**

L'an deux mille vingt et un, le 16 décembre 2021, à dix-huit heures trente-deux, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 décembre 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h32, s'est terminée à 21h34.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**Etaient Présents :**

M. LE GOFF, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DENIEL, M. DE MONTECLER, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M. TABORET.

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Mme BACCON	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme TABARLY
Mme POTIER	à	Mme CARAMARO
M. TOUCHARD	à	M. CORNEC

**Absent(s) excusé(s)**

Mme COLONIUS

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE BUREAUX A LA CCPF (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FOUESNANTAIS)**

Le Conseil Municipal,

Vu la convention à intervenir avec la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais (CCPF), relative à la mise à disposition de bureaux dans les locaux de la mairie de Fouesnant-les Glénan,

Vu la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité (quatre contre : Vincent ESNAULT, Annie GLOAGUEN, Frédéric MARTIN et Christian TABORET) :

✎ autorise le Maire à signer la convention et à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 17 Décembre 2021

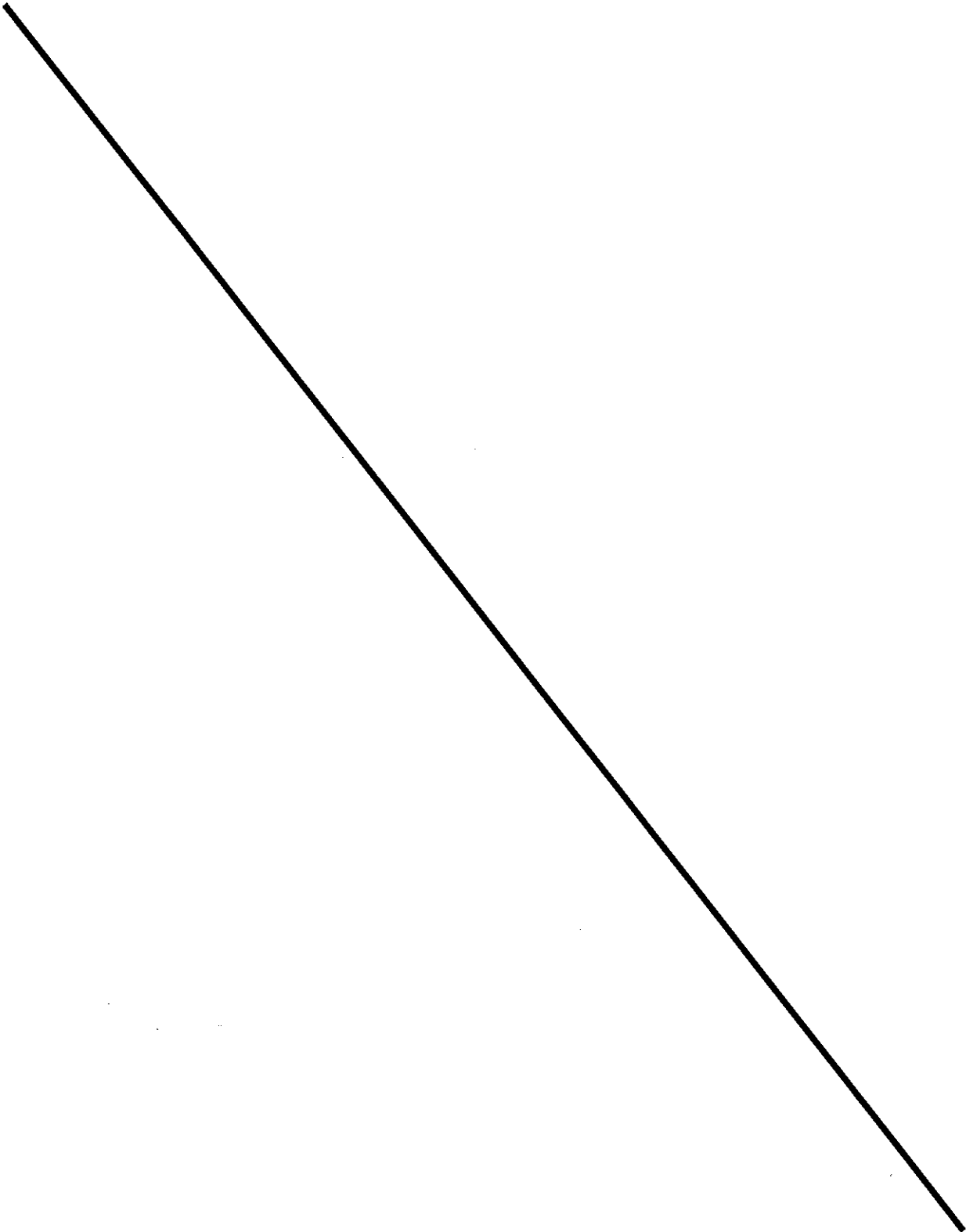
Le Maire,  
Roger LE GOFF

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

ID : 029-212900583-20211217-20211216\_96-DE







Feuillet 2021/121

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 DECEMBRE 2021  
N° 9.7**

L'an deux mille vingt et un, le 16 décembre 2021, à dix-huit heures trente-deux, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 décembre 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h32, s'est terminée à 21h34.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**Etaient Présents :**

M. LE GOFF, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DENIEL, M. DE MONTECLER, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M. TABORET.

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Mme BACCON	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme TABARLY
Mme POTIER	à	Mme CARAMARO
M. TOUCHARD	à	M. CORNEC

**Absent(s) excusé(s)**

Mme COLONIUS

**DEROGATION A LA REGLE DU REPOS DOMINICAL DES SALAIRES, DEMANDE 2022**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code du travail et notamment l'article L 3132-26 relatif aux modalités de dérogation au principe du repos dominical des salariés,

Vu la demande de commerçants et de l'association des commerçants « CAP Fouesnant » en vue d'obtenir l'autorisation de déroger à la règle du repos dominical des salariés durant 12 dimanches au cours de l'année 2022,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à (quatre contre : Vincent ESNAULT, Annie GLOAGUEN, Frédéric MARTIN et Christian TABORET) :

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

ID : 029-212900583-20211217-20211216\_97-DE

émet un avis favorable à la demande des commerçants et de l'association des commerçants « CAP Fouesnant » tendant à obtenir une dérogation à la règle du repos dominical des salariés et à obtenir l'autorisation d'ouvrir leurs établissements 8 dimanches au cours de l'année 2022 à savoir les :

- 30 janvier
- 29 mai
- 19 juin
- 17 juillet
- 14 août
- 4, 11 et 18 décembre.

émet un avis favorable à la demande du CNPA tendant à obtenir une dérogation à la règle du repos dominical des salariés et à obtenir l'autorisation d'ouvrir leurs établissements 5 dimanches au cours de l'année 2022 à savoir les :

- 16 janvier
- 13 mars
- 12 juin
- 18 septembre
- 16 octobre

autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 17 Décembre 2021

Le Maire,  
Roger LE GOFF





Feuillet 2021/122

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 DECEMBRE 2021  
N° 9.8**

L'an deux mille vingt et un, le 16 décembre 2021, à dix-huit heures trente-deux, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 décembre 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h32, s'est terminée à 21h34.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**Etaient Présents :**

M. LE GOFF, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DENIEL, M. DE MONTECLER, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M. TABORET.

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Mme BACCON	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme TABARLY
Mme POTIER	à	Mme CARAMARO
M. TOUCHARD	à	M. CORNEC

**Absent(s) excusé(s)**

Mme COLONIUS

**REVALORISATION DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR SUITE A L'AUGMENTATION DES TAUX DE COTISATIONS DU CONTRAT DE PARTICIPATION « PREVOYANCE »  
CNP/SOFAXIS**

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la délibération en date du 13 décembre 2012 sur la participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire du personnel communal,

Vu la délibération en date du 22 octobre 2018 décidant l'adhésion à la convention de participation Prévoyance auprès du Centre de gestion du Finistère et le maintien de la participation employeur à 20 € maximum/agent/mois,

Vu le courrier du Centre de gestion en date du 12 octobre 2021 notifiant la décision de l'assureur CNP Assurances d'augmenter les taux de cotisations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le contrat groupe Prévoyance étant déficitaire,

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 26 novembre 2021,

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

ID : 029-212900583-20211217-20211216\_9\_3-DE

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer une bonne couverture aux agents adhérents,

Considérant qu'il est nécessaire de compenser la hausse des cotisations par une revalorisation de la participation employeur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ décide de porter la participation employeur mensuelle à 23 euros maximum par agent adhérent,
- ↳ décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget,

Fouesnant, le 17 Décembre 2021

Le Maire,  
Roger LE GOFF

A handwritten signature in dark ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'M. DE FOUESNANT' at the top and 'M. LE MAIRE' at the bottom, with a central emblem. The signature is a stylized, cursive 'R' followed by 'L' and 'G'.



Feuille 2021/123

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 DECEMBRE 2021  
N° 9.9**

L'an deux mille vingt et un, le 16 décembre 2021, à dix-huit heures trente-deux, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 décembre 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h32, s'est terminée à 21h34.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**Etaient Présents :**

M. LE GOFF, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DENIEL, M. DE MONTECLER, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M. TABORET.

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Mme BACCON	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme TABARLY
Mme POTIER	à	Mme CARAMARO
M. TOUCHARD	à	M. CORNEC

**Absent(s) excusé(s)**

Mme COLONIUS

**RECRUTEMENTS OCCASIONNELS 2022 : AUTORISATION ANNUELLE DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS (CDD, VACATAIRES) OU SUR DES EMPLOIS PERMANENTS POUR UN BESOIN OCCASIONNEL**

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 1° et 2° et 3-1,

Considérant la périodicité des conseils municipaux,

Considérant qu'il importe d'assurer la continuité de fonctionnement des services publics et de faire face à d'éventuels surcroûts d'activités avec parfois un caractère d'urgence,

Considérant qu'il est nécessaire de renforcer certains services communaux en période estivale,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire à :

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

ID : 029-212900583-20211217-20211211\_99-DE

- ↪ constater les besoins liés à un accroissement temporaire d'activité ou saisonnier d'activité, voire à l'absence d'un agent,
- ↪ déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des contractuels recrutés selon la nature des fonctions exercées et l'expérience professionnelle du candidat,
- ↪ procéder aux recrutements des contractuels et vacataires,
- ↪ signer les contrats nécessaires à la formalisation de l'engagement,
- ↪ verser un régime indemnitaire dès lors que l'agent cumule 6 mois de contrat,
- ↪ inscrire les crédits nécessaires au budget.

Fouesnant, le 17 Décembre 2021

Le Maire,  
Roger LE GOFF

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Fouesnant, Finistère. The stamp contains the text 'MAIRIE DE FOUESNANT' at the top and '70 (Finistère)' at the bottom. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.



# DÉLIBÉRATIONS

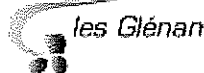
Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

ID : 029-212900583-20211217-20211216\_910-DE

Fouesnant



Feuillet 2021/124

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2021 N° 9.10

L'an deux mille vingt et un, le 16 décembre 2021, à dix-huit heures trente-deux, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 décembre 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h32, s'est terminée à 21h34.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

### Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DENIEL, M. DE MONTECLER, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M. TABORET.

### Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme BACCON	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme TABARLY
Mme POTIER	à	Mme CARAMARO
M. TOUCHARD	à	M. CORNEC

### Absent(s) excusé(s)

Mme COLONIUS

## MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 26 novembre 2021,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier les heures de cours des professeurs du conservatoire, à la hausse ou à la baisse, au regard du nombre d'inscriptions pour la rentrée 2021-2022,

Considérant qu'il est nécessaire d'anticiper le départ à la retraite du Capitaine du port et d'assurer un tuilage, notamment pendant la haute saison,

Considérant qu'il est nécessaire de renforcer l'équipe de police municipale afin de constituer des binômes, d'assurer la sécurité des équipes, et de développer des actions de prévention sur le territoire,

Considérant que l'organisation des services évolue et que l'importance de certains emplois doit être modifiée au tableau,

Considérant que les décisions prendront effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022,

↳ décide la suppression :

- de l'emploi de professeur de chant MMA à temps non complet 2h
- de l'emploi de professeur violon à temps non complet 11h
- de l'emploi de professeur de clavecin à temps non complet 2h
- de l'emploi de danse classique à temps non complet 14h30
- de l'emploi de professeur de chant à temps non complet 7h15
- de l'emploi de professeur violoncelle à temps non complet 6h40
- de l'emploi de professeur de clarinette à temps non complet 3h00
- de l'emploi de professeur d'orgue créé à temps non complet 2h00

↳ décide la création :

- de l'emploi de professeur de chant MMA à temps non complet 3h
- de l'emploi de professeur violon à temps non complet 9h30
- de l'emploi de professeur de clavecin à temps non complet 3h20
- de l'emploi de danse classique à temps non complet 17h30
- de l'emploi de professeur de chant à temps non complet 8h15
- de l'emploi de professeur violoncelle à temps non complet 7h30
- de l'emploi de professeur de clarinette à temps non complet 1h50
- de l'emploi de professeur d'orgue créé à temps non complet 1h00

↳ décide de créer un emploi d'agent des ports, emploi de catégorie C (adjoint technique à agent de maîtrise) à temps complet,

↳ décide de créer un emploi de policier municipal, emploi de catégorie C (gardien à brigadier-chef principal) à temps complet

↳ prend acte que le Pole Ressources est scindé en deux et que l'emploi de Directeur/trice du Pôle Ressources devient Directeur/trice du Pôle Ressources Humaines et l'emploi de Directeur/trice du service Finances/comptabilité devient Directeur/trice du Pôle Finances/comptabilité,

↳ autorise le Maire à prendre les actes correspondants,

↳ décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fouésnant, le 17 Décembre 2021

Le Maire,  
Roger LE GOFF





**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 DECEMBRE 2021  
N° INFORMATION 1**

L'an deux mille vingt et un, le 16 décembre 2021, à dix-huit heures trente-deux, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 décembre 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h32, s'est terminée à 21h34.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**Etaient Présents :**

M. LE GOFF, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DENIEL, M. DE MONTECLER, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M. TABORET.

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Mme BACCON à M. SIMON  
Mme DE KERDREL à Mme TABARLY  
Mme POTIER à Mme CARAMARO  
M. TOUCHARD à M. CORNEC

**Absent(s) excusé(s)**

Mme COLONIUS

**COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE : DEPENSES IMPREVUES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Arrêté AF-2021/11 du 16 novembre 2021

La fiabilisation des données de l'actif a permis de détecter une série de matériels et mobiliers acquis depuis 2017 qui n'ont pas fait l'objet d'amortissements sur les exercices antérieurs. La régularisation a été effectuée par une délibération au présent conseil municipal

Ces anomalies ont eu pour impact de minorer la prévision des amortissements 2021 dont la dépense est obligatoire.

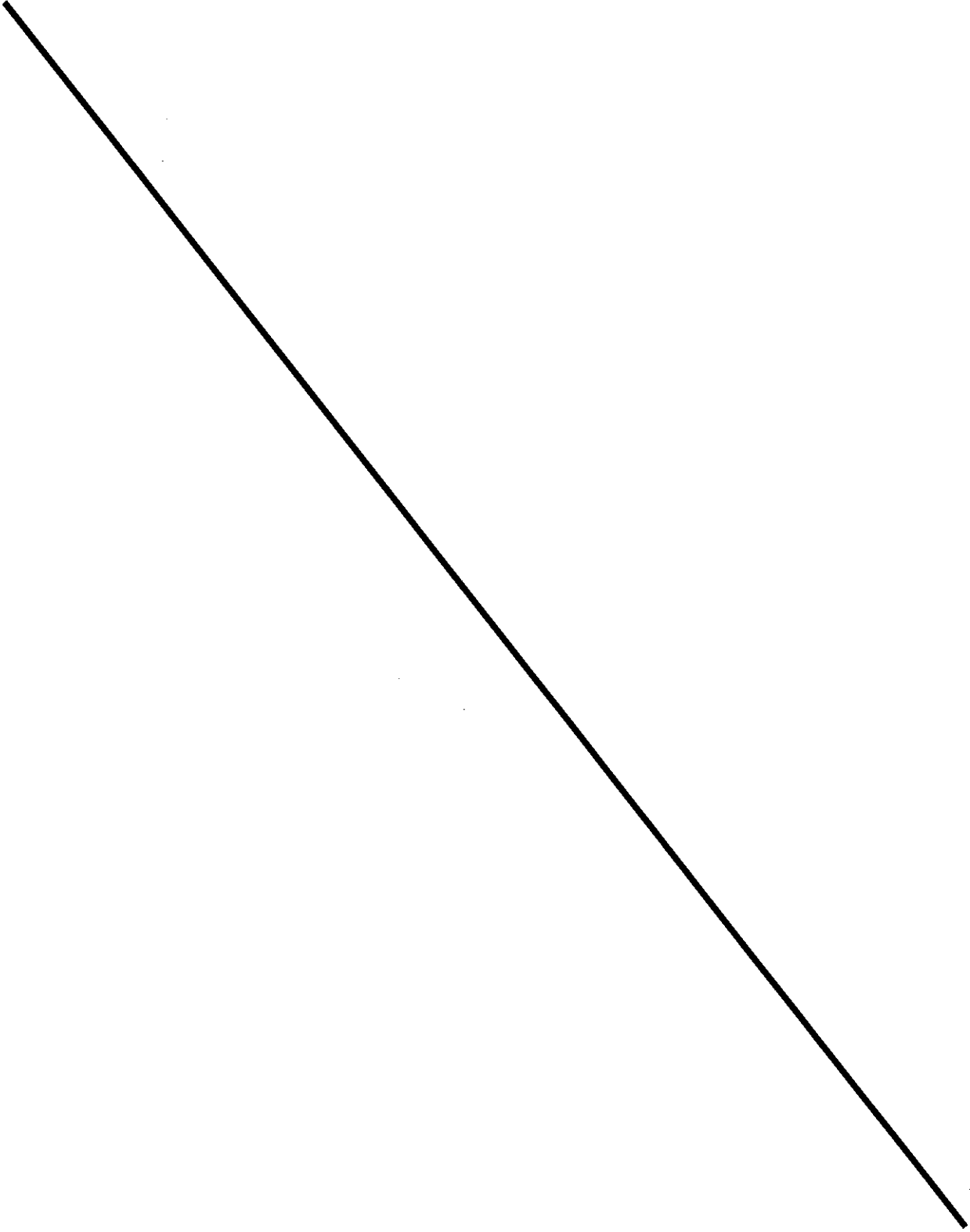
Afin de pouvoir passer les écritures d'amortissement de l'exercice, Monsieur le Maire a procédé à un virement de 23 000 € sur les crédits inscrits en dépenses imprévues de la section de fonctionnement au compte :

Fonction	Nature	Libellé	Montant
01	6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	23 000 €

Fouesnant, le 17 décembre 2021  
Le Maire,  
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 17/12/2021  
Reçu en préfecture le 17/12/2021  
Affiché le  
ID : 029-212900583-20211217-2021-DE







Feuillet 2021/126

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 DECEMBRE 2021  
N° INFORMATION 2**

L'an deux mille vingt et un, le 16 décembre 2021, à dix-huit heures trente-deux, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 décembre 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h32, s'est terminée à 21h34.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**Etaient Présents :**

M. LE GOFF, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DENIEL, M. DE MONTECLER, M. ESNULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M. TABORET.

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Mme BACCON	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme TABARLY
Mme POTIER	à	Mme CARAMARO
M. TOUCHARD	à	M. CORNEC

**Absent(s) excusé(s)**

Mme COLONIUS

**COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE : DEPENSES IMPREVUES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Arrêté AF-2021/10 du 11 octobre 2021

Les locaux de la mairie disposent de combles à ce jour non aménagés. Des travaux sont nécessaires pour pouvoir accueillir des bureaux supplémentaires.

Afin de pourvoir à une installation dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, Monsieur le Maire a procédé à un virement de 50 000 € sur les crédits inscrits en dépenses imprévues de la section d'investissement au compte :

Fonction	Nature	Libellé	Chapitre voté	Libellé chapitre voté	Montant
020	2313	CONSTRUCTIONS	35	MAIRIE	50 000,00

Fouesnant, le 17 décembre 2021

Le Maire,  
Roger LE GOFF

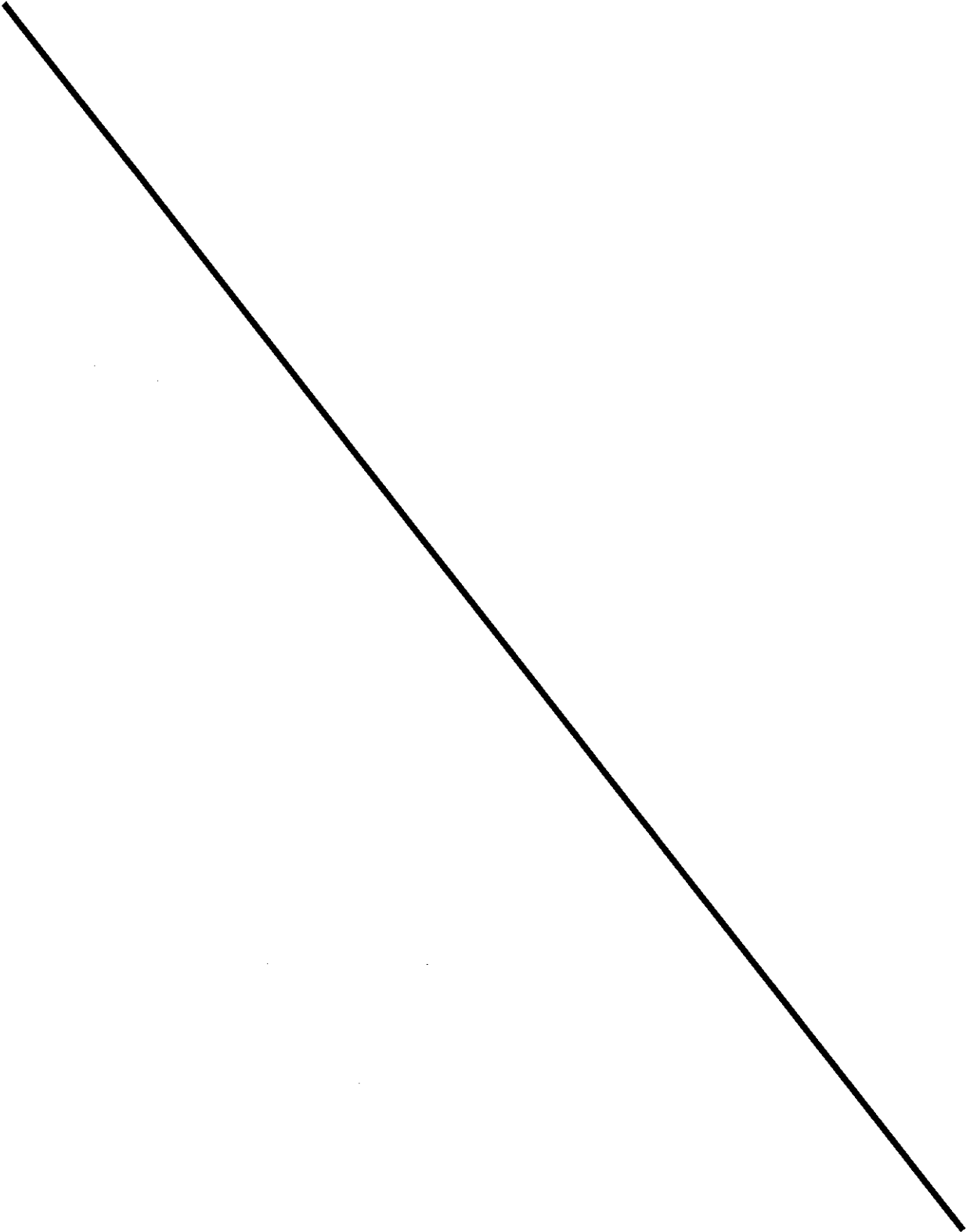


Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

ID : 029-212900583-20211217-20211216\_INFO2-DE





Feuillet 2021/127

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 DECEMBRE 2021  
N° INFORMATION 3.A**

L'an deux mille vingt et un, le 16 décembre 2021, à dix-huit heures trente-deux, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 décembre 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h32, s'est terminée à 21h34.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**Etaient Présents :**

M. LE GOFF, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DENIEL, M. DE MONTECLER, M. ESNULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M. TABORET.

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Mme BACCON	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme TABARLY
Mme POTIER	à	Mme CARAMARO
M. TOUCHARD	à	M. CORNEC

**Absent(s) excusé(s)**

Mme COLONIUS

**COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE (MARCHES PUBLICS EN PROCEDURE ADAPTEE ET APPEL D'OFFRES OUVERT DU 11 JUIN 2021 AU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2021)**

Le Conseil Municipal,

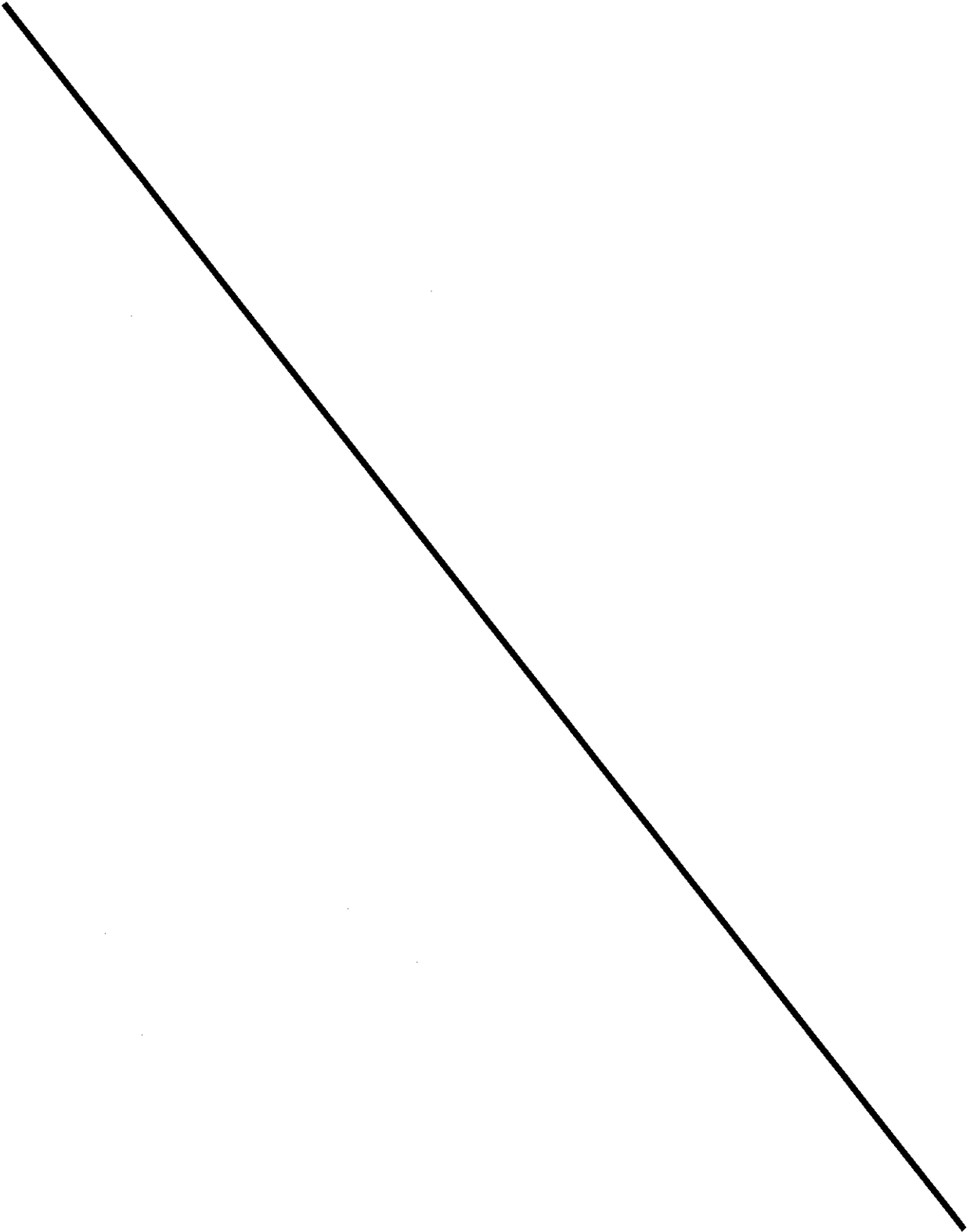
Vu la présentation du rapporteur :

➤ prend acte des informations relatives aux marchés publics en procédure adaptée et appel d'offres ouvert du 11 juin 2021 au 1<sup>er</sup> décembre 2021.

Fouesnant, le 17 décembre 2021

Le Maire,  
Roger LE GOFF

Envoyé en préfecture le 17/12/2021  
Reçu en préfecture le 17/12/2021  
Affiché le  
ID : 029-212900583-20211217-20211216INFO3A-DE





Feuillet 2021/128

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 DECEMBRE 2021  
N° INFORMATION 3.B**

L'an deux mille vingt et un, le 16 décembre 2021, à dix-huit heures trente-deux, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 décembre 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h32, s'est terminée à 21h34.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**Etaient Présents :**

M. LE GOFF, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DENIEL, M. DE MONTECLER, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M. TABORET.

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Mme BACCON	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme TABARLY
Mme POTIER	à	Mme CARAMARO
M. TOUCHARD	à	M. CORNEC

**Absent(s) excusé(s)**

Mme COLONIUS

**COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE :  
DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

✚ prend acte des informations relatives aux déclarations d'intention d'aliéner

Fouesnant, le 17 décembre 2021

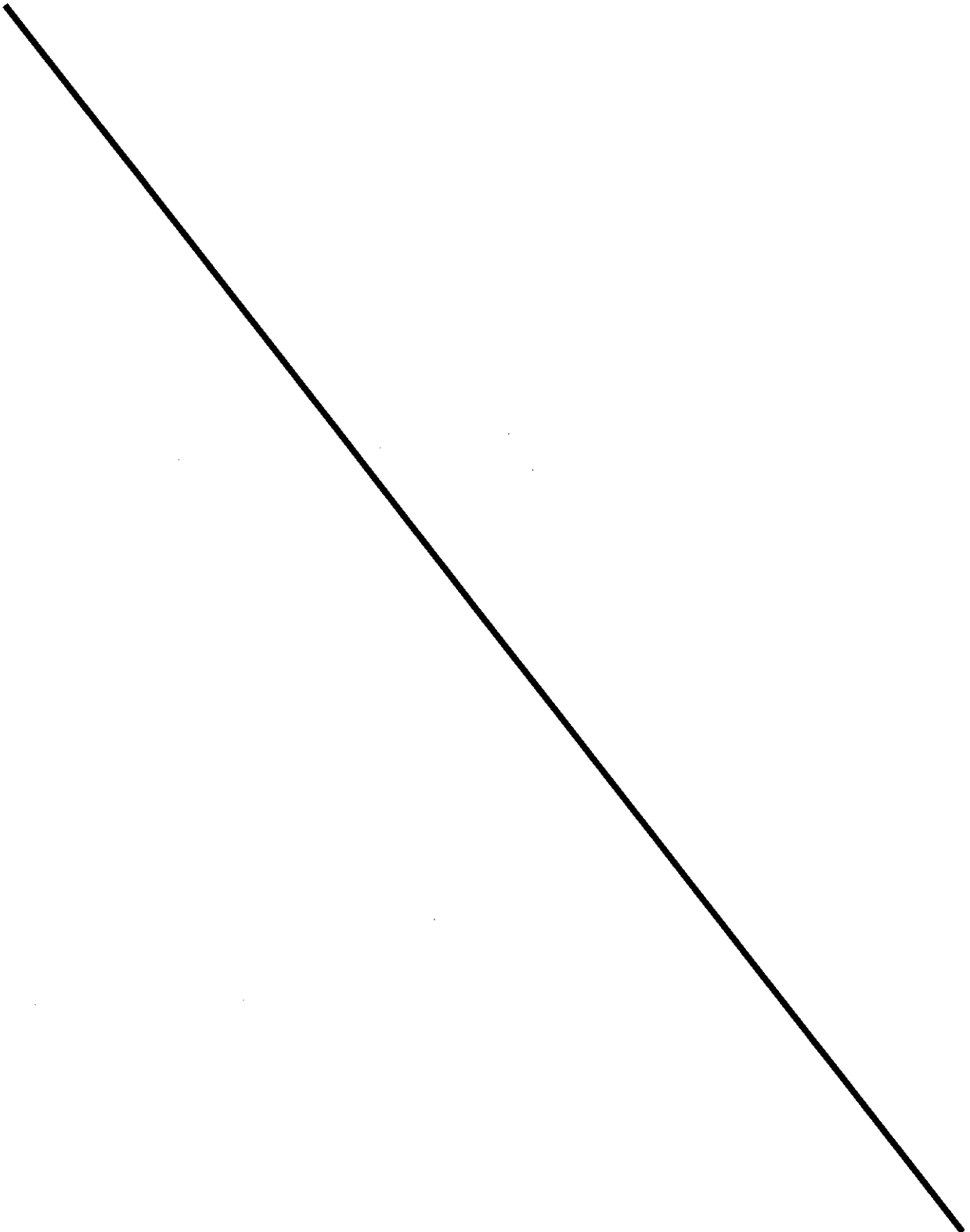
Le Maire,  
Roger LE GOFF

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

ID : 029-212900583-20211217-20211216\_INFO3B-DE





**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 DECEMBRE 2021  
N° INFORMATION 3.C**

L'an deux mille vingt et un, le 16 décembre 2021, à dix-huit heures trente-deux, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 décembre 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h32, s'est terminée à 21h34.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**Etaient Présents :**

M. LE GOFF, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DENIEL, M. DE MONTECLER, M. ESNULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M. TABORET.

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Mme BACCON	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme TABARLY
Mme POTIER	à	Mme CARAMARO
M. TOUCHARD	à	M. CORNEC

**Absent(s) excusé(s)**

Mme COLONIUS

**COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE : ACTIONS EN JUSTICE**

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

➤ prend acte des informations relatives aux actions en justice

Fouesnant, le 17 décembre 2021

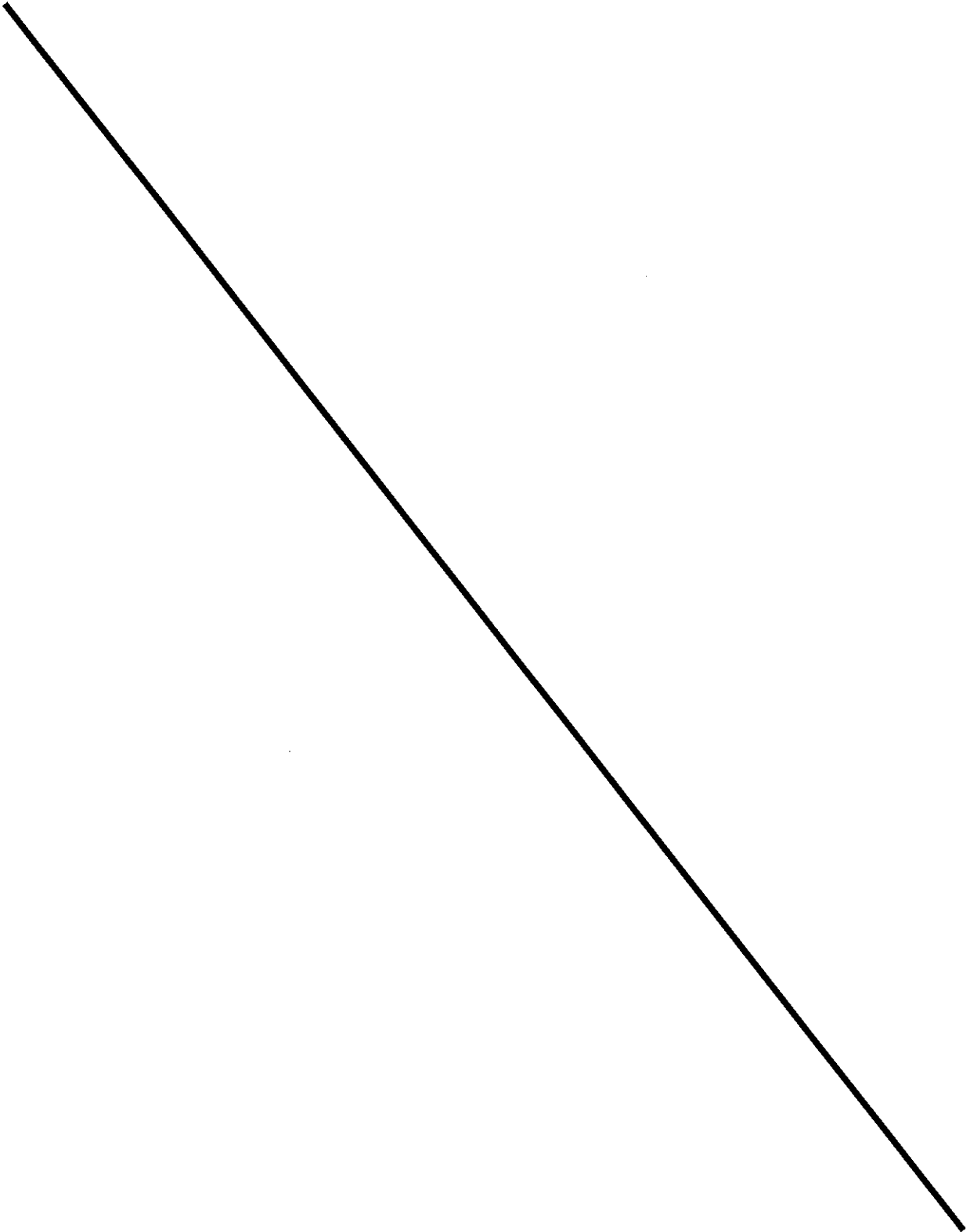
Le Maire,  
Roger LE GOFF

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

ID : 029-212900583-20211217-2021\_12\_16\_I3C-DE





Feuillet 2020/130

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2021 INFORMATION N° 4

L'an deux mille vingt et un, le 16 décembre 2021, à dix-huit heures trente-deux, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 décembre 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h32, s'est terminée à 21h34.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

### Étaient Présents :

M. LE GOFF, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DENIEL, M. DE MONTECLER, M. ESNULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M. TABORET.

### Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme BACCON	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme TABARLY
Mme POTIER	à	Mme CARAMARO
M. TOUCHARD	à	M. CORNEC

### Absent(s) excusé(s)

Mme COLONIUS

## RAPPORT D'ACTIVITE ARCHIPEL SAISON 2020-2021

Le Conseil Municipal,

☞ prend acte du rapport d'activité de l'archipel pour la saison 2020-2021

Fouesnant, le 17 décembre 2021

Le Maire,  
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

ID : 029-212900583-20211217-20211216INFO4-DE



Feuillet 2021/131

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 DECEMBRE 2021  
N° INFORMATION 5**

L'an deux mille vingt et un, le 16 décembre 2021, à dix-huit heures trente-deux, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 décembre 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h32, s'est terminée à 21h34.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**Etaient Présents :**

M. LE GOFF, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DENIEL, M. DE MONTECLER, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M. TABORET.

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Mme BACCON	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme TABARLY
Mme POTIER	à	Mme CARAMARO
M. TOUCHARD	à	M. CORNEC

**Absent(s) excusé(s)**

Mme COLONIUS

**RAPPORT SOCIAL UNIQUE**

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

☞ prend acte du rapport social unique 2020

Fouesnant, le 17 décembre 2021

Le Maire,  
Roger LE GOFF

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

ID : 029-212900583-20211217-20211612INFO5-DE

